
Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de
Groupe Canaccord Genuity Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe Canaccord Genuity Inc. qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 mars 2018 et 2017 et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Canaccord Genuity Inc. aux 31 mars 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 6 juin 2018

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

États de la situation financière consolidés

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2018	31 mars 2017
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		862 838 \$	677 769 \$
Titres détenus	6	469 217	784 230
Créances clients	9, 22	2 215 837	3 395 736
Impôt sur le résultat à recevoir		1 170	1 085
Total des actifs courants		3 549 062	4 858 820
Actifs d'impôt différé	14	19 941	15 323
Placements	10	2 035	2 829
Matériel et aménagements des locaux loués	11	30 967	31 479
Immobilisations incorporelles	13	160 757	102 799
Goodwill	13	257 974	192 266
		4 020 736 \$	5 203 516 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes bancaires	7	— \$	25 280 \$
Titres vendus à découvert	6	301 006	645 742
Dettes fournisseurs et charges à payer	9, 22	2 638 954	3 669 883
Provisions	26	8 428	11 793
Impôt sur le résultat à payer		7 851	10 093
Dettes subordonnées	15	7 500	7 500
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	16	9 679	—
Total des passifs courants		2 973 418	4 370 291
Passifs d'impôt différé	14	13 715	140
Débetures convertibles	17	57 081	56 442
Contrepartie différée	7, 12	9 997	—
Contrepartie éventuelle	7, 12	49 844	—
Emprunt bancaire	16	61 758	—
		3 165 813	4 426 873
Capitaux propres			
Actions privilégiées	18	205 641	205 641
Actions ordinaires	19	649 846	641 449
Composante capitaux propres des débetures convertibles	17	2 604	2 604
Bons de souscription	19	1 975	1 975
Surplus d'apport		145 426	85 405
Résultats non distribués (déficit)		(277 472)	(267 559)
Cumul des autres éléments du résultat global		113 332	95 270
Total des capitaux propres		841 352	764 785
Participations ne donnant pas le contrôle	8	13 571	11 858
Total des capitaux propres		854 923	776 643
		4 020 736 \$	5 203 516 \$

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration,

« Daniel Daviau »

« Terrence A. Lyons »

DANIEL DAVIAU
Administrateur

TERRENCE A. LYONS
Administrateur

Comptes de résultat consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	31 mars 2018	31 mars 2017
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Commissions et honoraires		461 937 \$	396 741 \$
Financement de sociétés		282 195	196 129
Honoraires de consultation		122 372	130 749
Négociation à titre de contrepartiste		113 921	119 040
Intérêts		27 875	16 847
Autres		14 577	20 040
		1 022 877	879 546
CHARGES			
Rémunération au rendement dont les paiements sont fondés sur des actions		94 600	40 322
Rémunération au rendement dont les paiements ne sont pas fondés sur des actions		480 369	414 676
Charges salariales		99 239	85 698
Frais de négociation		68 209	65 211
Locaux et matériel		39 605	42 286
Communications et technologie		56 346	52 381
Intérêts		18 437	12 744
Frais d'administration		83 982	79 011
Amortissement	11, 13	24 007	21 124
Frais de développement		7 664	12 209
Frais de restructuration	26	7 643	—
Frais connexes aux acquisitions		6 732	—
Quote-part de la perte d'une entreprise associée		298	—
		987 131 \$	825 662 \$
Résultat avant impôt sur le résultat		35 746	53 884
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	14		
Exigible		20 620	16 322
Différé		(1 951)	(5 624)
		18 669	10 698
Résultat net de l'exercice		17 077 \$	43 186 \$
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires de GCGI		13 024 \$	38 103 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	8	4 053 \$	5 083 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
De base	19	92 587	91 657
Après dilution	19	110 862	101 149
Résultat par action ordinaire			
De base	19	0,04 \$	0,29 \$
Après dilution	19	0,03 \$	0,27 \$
Dividendes par action privilégiée de série A	20	0,9712 \$	1,173 \$
Dividendes par action privilégiée de série C	20	1,2482 \$	1,4375 \$
Dividendes par action ordinaire	20	0,15 \$	0,10 \$

Voir les notes cjointes.

États du résultat global consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2018	31 mars 2017
Résultat net de l'exercice	17 077 \$	43 186 \$
Autres éléments du résultat global		
Profits de change réalisés à la cession d'un établissement à l'étranger au cours de l'exercice	—	(1 560)
Variation nette de l'évaluation des placements disponibles à la vente, nette de l'impôt	2 993	—
Variation nette des profits latents (pertes latentes) à la conversion des établissements à l'étranger, nette de l'impôt	15 671	(37 889)
Résultat global de l'exercice	35 741 \$	3 737 \$
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	31 086 \$	(1 510) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	4 655 \$	5 247 \$

Voir les notes ci-jointes.

États des variations des capitaux propres consolidés

Aux 31 mars et pour les exercices clos à cette date (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2018	31 mars 2017
Actions privilégiées au début et à la fin de la période	18	205 641 \$	205 641 \$
Actions ordinaires au début de la période		641 449	617 756
Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions		101	17 898
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme (RILT)		(28 093)	(47 061)
Actions émises dans le cadre du placement privé		—	26 601
Actions ordinaires dont les droits sont acquis libérées par les fiduciaires pour les avantages du personnel		32 121	21 878
Actions annulées		—	(1 356)
Prêts nets destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis		4 268	5 733
Actions ordinaires à la fin de la période	19	649 846	641 449
Bons de souscription au début et à la fin de la période		1 975	1 975
Débiteures convertibles – capitaux propres, au début et à la fin de la période		2 604	2 604
Surplus d'apport au début de la période		85 405	86 235
Paiements fondés sur des actions		60 460	3 139
Actions annulées		—	324
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis		(1 427)	(4 293)
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux paiements fondés sur des actions		988	—
Surplus d'apport à la fin de la période		145 426	85 405
Résultats non distribués (déficit) au début de la période		(267 559)	(294 586)
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI		13 024	38 103
Dividendes sur actions ordinaires	20	(13 344)	—
Dividendes sur actions privilégiées	20	(9 593)	(11 076)
Résultats non distribués (déficit) à la fin de la période		(277 472)	(267 559)
Cumul des autres éléments du résultat global au début de la période		95 270	134 883
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires de GCGI		18 062	(39 613)
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de la période		113 332	95 270
Total des capitaux propres		841 352	764 785
Participations ne donnant pas le contrôle au début de la période		11 858	8 722
Effet de change sur les participations ne donnant pas le contrôle		503	409
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		4 655	5 247
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(3 445)	(2 520)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période		13 571	11 858
Total des capitaux propres		854 923 \$	776 643 \$

Voir les notes ci-jointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Notes	31 mars 2018	31 mars 2017
Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
	17 077 \$	43 186 \$
Résultat net de l'exercice		
Éléments sans effet de trésorerie		
Amortissement	24 007	21 124
Recouvrement d'impôt différé	(1 951)	(5 624)
Charge au titre de paiements fondés sur des actions	95 357	40 322
Dépréciation du placement dans une société à capital fermé	—	2 390
Quote-part de la perte d'une entreprise associée	298	—
Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des titres détenus	314 871	(219 496)
Diminution (augmentation) des créances clients	1 185 922	(1 394 913)
Augmentation de l'impôt sur le résultat à payer, montant net	8 582	18 514
(Diminution) augmentation des titres vendus à découvert	(344 736)	218 307
(Diminution) augmentation des dettes fournisseurs, des charges à payer et des provisions	(1 055 366)	1 513 070
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	244 061	236 880
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
(Diminution) augmentation de la dette bancaire	(25 280)	10 370
Achat d'actions aux fins d'annulation	—	(360)
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du RILT	(28 093)	(47 061)
Produit tiré du placement privé	—	28 321
Remboursement de la dette subordonnée	—	(7 500)
Produit d'un emprunt bancaire	66 016	—
Produit tiré des débetures convertibles	—	60 000
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires	(13 345)	—
Dividendes en espèces versés sur les actions privilégiées	(9 592)	(11 076)
Trésorerie versée au titre du régime incitatif de CSH	—	(1 905)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(10 294)	30 789
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de matériel et aménagements des locaux loués	(6 311)	(5 202)
Acquisition de Hargreave Hale Limited, nette de la trésorerie acquise	(54 051)	—
Participation dans une entreprise associée	(2 500)	—
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(795)	(440)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(63 657)	(5 642)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	14 959	(12 587)
Augmentation de la situation de trésorerie	185 069	249 440
Situation de trésorerie au début de l'exercice	677 769	428 329
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice	862 838	677 769
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	27 900 \$	12 571 \$
Intérêts payés	17 470 \$	11 009 \$
Impôt sur le résultat payé	24 023 \$	10 385 \$

Voir les notes ci-jointes.

Notes des états financiers consolidés

Aux 31 mars 2018 et 2017

et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

NOTE 01 Renseignements sur l'entreprise

Par l'entremise de ses principales filiales, Groupe Canaccord Genuity Inc. (la « Société » ou « GCGL »), courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan au Canada, mène des activités sur les marchés des capitaux au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, aux États-Unis, en Australie, en Chine et à Dubaï. La Société a aussi des activités de gestion de patrimoine au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, et en Australie. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée Business Corporations Act (Colombie-Britannique). Le siège social de la Société est situé au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est situé au Suite 400 – 725 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1G5.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées sous le symbole CF à la Bourse de Toronto. Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole CF.PR.A. Les actions privilégiées de série C de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole CF.PR.C.

Les produits et le résultat tirés des activités de la Société connaissent de grandes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs qui ne dépendent pas de la Société. Les activités de celle-ci sont assujetties à la situation générale sur les marchés des actions et des obligations à l'échelle mondiale.

NOTE 02 Base d'établissement

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés audités sont fondés sur le coût historique, sauf pour les placements, les titres détenus, les titres vendus à découvert et certains actifs non courants dépréciés, qui ont été évalués à la juste valeur, comme il est prescrit par les méthodes comptables pertinentes.

Les présents états financiers consolidés audités sont présentés en dollars canadiens et toutes les valeurs le sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés audités le 6 juin 2018.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société, de ses filiales et d'entités ad hoc contrôlées.

Les résultats financiers d'une filiale ou d'une entité ad hoc contrôlée sont consolidés si la Société acquiert le contrôle. Il y a contrôle lorsqu'une entité détient le pouvoir sur une entité émettrice, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les comptes de résultat à compter de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, selon le cas.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Dans les cas où une méthode comptable d'une filiale diffère des méthodes comptables de la Société, la Société a effectué les ajustements appropriés pour assurer leur conformité aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que ceux de la société mère.

UTILISATION DE JUGEMENTS, D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des produits, des charges, des actifs et des passifs, sur les notes explicatives et sur l'information à fournir à l'égard des passifs éventuels à la date de clôture. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses. Les jugements, estimations et hypothèses significatifs touchent la consolidation, la comptabilisation des produits des activités ordinaires, les paiements fondés sur des actions, l'impôt sur le résultat et l'évaluation des actifs d'impôt différé, la dépréciation du goodwill, les immobilisations incorporelles et les autres actifs à long terme, les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, l'incorporation dans le coût des immobilisations incorporelles des coûts

liés aux logiciels ainsi que les provisions. Des modifications peuvent être apportées aux estimations liées à l'actif net acquis dans le cadre d'une acquisition ainsi qu'à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée et déterminée. Des jugements, des estimations et des hypothèses ont également été utilisés dans le cadre de l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles acquies en lien avec l'acquisition de Hargreave Hale (note 12).

Consolidation

Au 31 mars 2018, la Société détenait 50 % des actions avec droit de vote de Canaccord Genuity (Australia) Limited (CGAL). La Société a aussi évalué ses ententes contractuelles avec les autres actionnaires de CGAL et le contrôle qu'elle détient sur les politiques financières et opérationnelles de CGAL et elle a déterminé qu'elle devait procéder à la consolidation en vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), aux 31 mars 2018 et 2017. La situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de CGAL ont donc été consolidés. Même si la Société détenait 50 % des actions émises de CGAL au 31 mars 2018, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 58 % en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. Par conséquent, la Société a consolidé l'entité et comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle de 42 % au 31 mars 2018 (42 % au 31 mars 2017), ce qui représente la portion de l'actif net identifiable de CGAL qui n'appartient pas à la Société. À la date d'acquisition, la participation ne donnant pas le contrôle a été établie au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués à la participation ne donnant pas le contrôle et aux propriétaires de la société mère.

La Société détient des fiducies pour les avantages du personnel, qui sont considérées comme des entités ad hoc (note 21), afin de remplir ses obligations envers ses employés qui découlent des régimes de paiements fondés sur des actions. Les fiducies pour les avantages du personnel ont été consolidées conformément à l'IFRS 10 puisque leurs activités sont menées au nom de la Société et que la Société conserve la majorité des avantages et des risques liés à ces fiducies.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques iront à la Société et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Il peut toutefois être nécessaire de faire une estimation pour établir le montant des produits des activités ordinaires qui peut être comptabilisé ainsi que le moment où les transactions de financement de sociétés ou de consultation sous-jacentes sont quasi achevées.

Paiements fondés sur des actions

La Société détermine le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres et des transactions réglées en trésorerie conclues avec des employés et des administrateurs selon la juste valeur des attributions. La juste valeur est calculée d'après les cours du marché observables ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié. Le recours à des modèles d'évaluation des options aux fins de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation d'hypothèses hautement subjectives, notamment la volatilité attendue des cours, la échéance attendue, la durée de vie attendue de l'attribution et le taux de dividende attendu. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les hypothèses et modèles utilisés pour l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, le cas échéant, figurent à la note 21.

Impôt sur le résultat et évaluation de l'impôt différé

La comptabilisation des passifs d'impôt sur le résultat exige de la direction qu'elle effectue des estimations et qu'elle porte des jugements à l'égard du résultat ultime des déclarations et des cotisations fiscales. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des cotisations individuelles par ces juridictions. Les déclarations fiscales peuvent faire intervenir des questions complexes dont la résolution peut se prolonger considérablement en cas d'un litige ou d'une nouvelle cotisation par les administrations fiscales. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales pourront être imputées. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du moment où les bénéfices imposables futurs seront réalisés et de leur montant.

L'interprétation de règlements fiscaux complexes, la modification de la législation fiscale et le montant des bénéfices imposables futurs, ainsi que le moment où ils seront réalisés, comportent de nombreuses incertitudes. La Société établit des provisions pour impôt d'après des estimations raisonnables à l'égard des conséquences possibles des contrôles par l'administration fiscale respective des pays dans lesquels elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est fondé sur divers facteurs, comme l'expérience de contrôles fiscaux précédents de la Société.

Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique qu'une dépréciation a pu se produire, afin d'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont attribués est supérieure ou égale à leur valeur comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité, la direction a recours à des modèles d'évaluation qui prennent en compte des facteurs comme le résultat projeté, le multiple cours-bénéfice, l'exonération des redevances liées aux marques et les taux d'actualisation. La direction doit faire preuve de jugement pour choisir l'approche de détermination de la valeur recouvrable et formuler les hypothèses requises. Ce jugement peut influencer

sur la valeur recouvrable et sur toute réduction de valeur pour dépréciation. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des diverses UGT sont présentées à la note 13.

Dépréciation des autres actifs à long terme

La Société évalue ses actifs à long terme amortissables chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT contenant l'actif au moyen des meilleures estimations de la direction et de l'information disponible.

Provision pour pertes sur créances

La Société comptabilise des provisions pour pertes sur créances associées aux créances clients, prêts, avances et autres créances. La Société constitue une provision pour pertes sur créances en fonction de l'estimation faite par la direction des valeurs non recouvrables probables. Il faut faire preuve de jugement à l'égard du moment où il faut constituer une provision pour pertes sur créances et du montant des provisions spécifiques requises, en tenant compte de la solvabilité de la contrepartie, des tendances économiques actuelles et de l'expérience. Les soldes des créances clients sont en général garantis par des titres; par conséquent, la provision est habituellement établie après avoir tenu compte de la valeur de marché de la garantie, le cas échéant.

Juste valeur des instruments financiers

La Société évalue ses instruments financiers à la juste valeur. La juste valeur est calculée d'après les cours de marché fournis par des sources indépendantes, s'ils sont disponibles. Si aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles, comme la volatilité attendue et les décotes de liquidité, proviennent de données de marché observables, si possible, mais si aucune donnée observable n'est disponible, le jugement est requis pour sélectionner ou déterminer les données à utiliser pour le modèle d'évaluation de la juste valeur.

L'estimation des facteurs qui peuvent influencer sur la juste valeur et l'estimation des justes valeurs en général comporte inévitablement un degré d'incertitude et d'imprécision, surtout lorsqu'aucune donnée observable n'est disponible. Toute modification des hypothèses et des données utilisées pour évaluer les instruments financiers pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées.

Provisions

La Société comptabilise une provision pour les questions juridiques en suspens ou en cours et les enquêtes réglementaires. La détermination des provisions liées aux questions juridiques fait appel au jugement de la direction après consultation d'un conseiller juridique, qui prend en compte des facteurs comme le montant de la réclamation, la possibilité d'une action fautive d'un employé de la Société et les précédents. Des provisions pour litiges éventuels sont comptabilisées par la Société lorsqu'il est probable que celle-ci subira une perte par suite d'un événement passé et que le montant de la perte peut être estimé de manière fiable. La Société comptabilise également des provisions liées aux frais de restructuration lorsque les critères de comptabilisation s'appliquant à ces provisions sont respectés.

NOTE 03 Adoption de nouvelles normes et de normes révisées

La Société n'a adopté aucune nouvelle norme ou norme révisée au cours de l'exercice.

NOTE 04 Modifications futures des méthodes comptables

Normes publiées, mais non encore en vigueur

Les normes publiées qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur les états financiers de la Société, mais qui ne sont pas encore en vigueur, sont présentées ci-après.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »). L'IFRS 15 établit un modèle unique en cinq étapes pour déterminer la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie provenant d'un contrat conclu avec un client. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'adoption anticipée est permise. L'IFRS 15 permet une application rétrospective modifiée ou intégrale. La Société adoptera l'IFRS 15 à compter de l'exercice se terminant le 31 mars 2019, selon l'approche rétrospective modifiée.

La Société a évalué l'incidence de l'IFRS 15 sur ses diverses sources de produits et les résultats de cette évaluation sont les suivants :

- Commissions et honoraires – La Société a conclu qu'il n'y aura pas de changement important dans le montant ni le calendrier des produits comptabilisés en vertu de la nouvelle norme, étant donné que le transfert des risques et des avantages liés aux services et le transfert du contrôle surviennent au même moment.
- Financement de sociétés – La Société a conclu que, de manière générale, l'IFRS 15 n'aura pas d'incidence sur le financement de sociétés, car les produits seront comptabilisés lorsque l'obligation de prestation sera remplie.

- Honoraires de consultation – La Société a conclu que, de manière générale, l'IFRS 15 n'aura pas d'incidence sur les honoraires de consultation, car les produits seront comptabilisés lorsque l'obligation de prestation sera remplie. Dans certains cas, les honoraires sont perçus selon les progrès réalisés et ne répondent pas aux exigences d'une obligation de prestation distincte. Selon l'IFRS 15, de tels paiements pourraient être différés jusqu'à ce que l'obligation de prestation soit remplie. L'incidence de ce changement sur le montant des produits comptabilisés au cours de l'exercice n'est pas significative.
- La négociation à titre de contrepartiste, les intérêts et les produits divers sont exclus du champ d'application de l'IFRS 15.

Les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir de l'IFRS 15 sont plus détaillées que celles des normes en vigueur. Au moment de l'adoption de l'IFRS 15, la Société fournira de l'information relative à chaque source de produits de la Société, de façon à compléter les données liées aux produits qui sont actuellement présentées à la note sur les informations sectorielles. De nouvelles informations seront également présentées relativement au moment où les obligations de prestation de la Société seront remplies.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace les versions antérieures de l'IFRS 9 (2009, 2010 et 2013) et conclut le projet de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et elle doit être appliquée rétrospectivement, sauf à l'égard de la comptabilité de couverture. La Société adoptera l'IFRS 9 à compter de l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

La Société a évalué l'incidence de l'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés et les résultats de cette évaluation sont les suivants :

Classement des actifs et passifs financiers

L'IFRS 9 définit les exigences de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers. L'IFRS 9 établit une nouvelle approche de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. L'IFRS 9 comprend trois principales catégories de classement pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). L'IFRS 9 conserve la plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement des passifs financiers. La Société prévoit de continuer à classer la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les titres détenus comme étant des actifs financiers évalués à la JVRN, et les créances clients comme étant des actifs financiers évalués au coût amorti. Le placement de la Société dans Euroclear, qui était classé comme étant disponible à la vente au 31 mars 2018, sera reclassé comme étant évalué à la JVAERG. Le classement des passifs financiers devrait rester le même selon l'IFRS 9.

Dépréciation d'actifs financiers

L'IFRS 9 met en place un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues qui remplace l'ancien modèle de l'IAS 39 fondé sur les pertes subies. D'après son évaluation, la Société estime que les nouvelles exigences en matière de dépréciation n'auront pas d'incidence importante sur ses états financiers en raison de la nature à court terme des créances de la Société.

Exigence en matière de comptabilité de couverture

L'IFRS 9 offre davantage de flexibilité à l'égard des types d'opérations admissibles à la comptabilité de couverture. La Société prévoit que ce changement n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés lors de son adoption.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui exige du preneur qu'il comptabilise les actifs et les passifs pour la plupart des contrats. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise, à condition que la nouvelle norme sur les produits des activités ordinaires, l'IFRS 15, ait été appliquée, ou soit appliquée à la même date que l'IFRS 16, selon une approche rétrospective intégrale ou modifiée. La Société prévoit adopter l'IFRS 16 pour son exercice se terminant le 31 mars 2020, mais elle n'a pas encore choisi de méthode de transition.

La Société estime que l'adoption de l'IFRS 16 entraînera une augmentation des actifs et des passifs liés aux contrats de location. En raison de la comptabilisation d'actifs et de passifs supplémentaires à l'égard des contrats de location, des charges d'amortissement plus élevées et des charges d'intérêts sur les passifs liés aux contrats de location seront comptabilisées selon l'IFRS 16 par rapport à la norme actuelle. Enfin, la Société prévoit une réduction des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation et une augmentation correspondante des sorties de trésorerie liées aux activités de financement par suite de l'adoption de l'IFRS 16. Actuellement, la Société cible et recueille des données relatives aux ententes existantes afin de déterminer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16.

NOTE 05

Résumé des principales méthodes comptables

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. Chaque filiale de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au cours de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date de clôture. Toutes les différences de conversion sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective aux cours historiques. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conversion des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des filiales étrangères ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de clôture, et les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux cours de change moyens en vigueur pendant la période. Les profits latents ou pertes latentes découlant de la conversion des filiales étrangères sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global liée à cet établissement est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

La Société détient également des actifs et des passifs monétaires qui sont des montants à recevoir des établissements à l'étranger ou à payer à ceux-ci. Si le règlement de ces montants à recevoir ou à payer n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, les écarts de change sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, ces montants à recevoir et à payer représentant une partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes de résultat consolidés à titre de charge d'amortissement.

La Société doit apprécier si la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à des tests de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle identifiable peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle identifiable sont passés en revue au moins une fois l'an à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (« Genuity »), de la participation de 50 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited (« Canaccord Genuity Australia »), de Collins Stewart Hawkpoint plc (« CSHP »), d'Eden Financial et de Hargreave Hale comprennent les relations clients, les ententes de non-concurrence, les permis de négociation, le contrat de gestion de fonds et la technologie qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les marques acquises dans le cadre de l'acquisition de Genuity sont considérées comme ayant une durée indéterminée du fait qu'elles offriront à la Société des avantages sur une période continue. Un logiciel en développement ou acquis est amorti sur sa durée d'utilité lorsque l'actif est prêt à être mis en service. Les périodes d'amortissement estimatives des immobilisations incorporelles amortissables sont comme suit :

	Acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises						Développées en interne ou acquises
	Genuity	Canaccord Genuity Australia	CSHP	Eden Financial	Hargreave Hale	Logiciels	
Marques	Durée indéterminée	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Relations clients	11 ans	5 ans	De 8 à 24 ans	8 ans	De 11,5 à 12,5 ans	s. o.	
Ententes de non-concurrence	5 ans	4,5 ans	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Technologie	s. o.	s. o.	3 ans	s. o.	s. o.	10 ans	
Contrat de gestion de fonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	10,5 ans	s. o.	

Logiciel développé en interne ou acquis

Les dépenses relatives au développement ou à l'acquisition de projets sont comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles lorsque la Société peut démontrer la faisabilité technique des actifs en question. Selon l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, les actifs sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts capitalisés sont des dépenses directement attribuables au développement du logiciel, comme les coûts liés à l'embauche de personnel, les honoraires de consultation et les honoraires professionnels. L'amortissement des actifs commence lorsque leur développement est terminé et que les actifs sont prêts à être mis en service. Les actifs sont amortis sur la période des avantages futurs prévus.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Si une telle indication existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif isolé à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les calculs de dépréciation de la Société sont fondés sur les calculs budgétaires annuels, qui sont préparés individuellement pour chacune des UGT de la Société auxquelles les actifs isolés sont attribués. Ces calculs budgétaires couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est ensuite calculé et appliqué aux projections de flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société effectue une évaluation chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou des UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si les hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la comptabilisation de la plus récente perte de valeur. La reprise est limitée afin que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs suivants ont des caractéristiques précises pour les tests de dépréciation :

Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est calculée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'UGT chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les titres de papier commercial et les acceptations bancaires ayant une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'achat, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des entités et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre entité.

i) Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers disponibles à la vente, le cas échéant.

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque l'entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. En ce qui a trait aux actifs financiers, le principe de la comptabilisation à la date de transaction s'applique, la date de transaction étant la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Tous les actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés lorsqu'engagés. Les coûts de transaction engagés pour tous les instruments financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans le coût de l'actif.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers acquis aux fins des activités de négociation sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur, les profits latents et pertes latentes en découlant étant comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. En outre, l'IAS 39 permet à une entité de désigner un instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale ou de l'adoption de cette norme même si cet instrument ne répond pas à tous autres égards à la définition d'un instrument classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net tel qu'il est précisé dans l'IAS 39, dans la mesure où la juste valeur peut être déterminée de manière fiable. La Société n'a désigné aucun actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers de la Société classés comme détenus à des fins de transaction comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les titres détenus, y compris les instruments financiers dérivés.

La Société évalue périodiquement le classement de ses actifs financiers comme détenus à des fins de transaction, si son intention de vendre les actifs financiers à court terme est toujours appropriée. Lorsque la Société est dans l'incapacité de négocier ces actifs financiers parce que les marchés sont inactifs ou que la direction modifie considérablement son intention de les vendre dans un avenir prévisible, la Société peut décider, dans des cas rares, de reclasser ces actifs financiers.

Actifs financiers classés comme disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, nettes de l'impôt, jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés, auquel moment la variation est comptabilisée dans le résultat net de l'exercice. Les placements en instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente pour lesquels on ne dispose pas de prix cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, sauf si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable. Les investissements de la Société dans Euroclear sont classés comme disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur estimée.

Actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les pertes de valeur. Le coût amorti est calculé en tenant compte des primes ou des escomptes à l'acquisition et des honoraires ou des frais qui sont une partie intégrante de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inclus dans les comptes de résultat consolidés. La Société classe les créances clients comme prêts et créances. La Société ne possédait pas de placements détenus jusqu'à leur échéance au cours des exercices clos les 31 mars 2018 et 2017.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont eu une incidence importante et prolongée sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si une incidence est importante ou prolongée. En posant ce jugement, la Société évalue, entre autres, la durée ou la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure au coût.

Dans le cas d'instruments d'emprunt classés comme étant disponibles à la vente, la dépréciation est établie selon les mêmes critères que les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte est comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés et est évalué comme l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé essentiellement lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif.

ii) Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, ou comme prêts et emprunts. Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée, dans le cas des autres passifs financiers, des coûts de transaction directement attribuables.

Classement et évaluation ultérieure

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus dans un proche avenir. Les profits ou les pertes sur les passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les comptes de résultat. La

Société n'a désigné aucun passif financier qui ne répondait pas à tous autres égards à la définition de passif à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale à titre de passif à la juste valeur par le biais du résultat net. La dette bancaire et les titres vendus à découvert, y compris les instruments financiers dérivés, la contrepartie différée et la contrepartie éventuelle, sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Passifs financiers classés comme prêts et emprunts

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers classés comme prêts et emprunts sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les comptes de résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et emprunts comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer, l'emprunt bancaire et la dette subordonnée. La valeur comptable des prêts et emprunts s'approche de leur juste valeur.

iii] Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés si, et seulement si, la Société a un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv] Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

La Société négocie des contrats à terme standardisés qui sont des contrats d'achat ou de vente de montants standardisés d'un instrument financier, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité.

La Société négocie également des contrats à terme, lesquels sont des contrats non standardisés d'achat ou de vente d'un instrument financier à une date future et à un prix prédéterminé. La Société négocie des contrats à terme afin de tenter d'atténuer le risque de change sur les règlements de titres en monnaie étrangère en attente.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou versé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction volontaire entre des participants au marché, à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur est fondée sur l'hypothèse que la transaction de vente d'un actif ou de transfert d'un passif est réalisée sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché ou les cotations de courtiers (le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur), sans aucune déduction au titre des coûts de transaction, sont utilisés afin de déterminer la juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées et fiables. Ces techniques peuvent comprendre l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les techniques d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses posées par la direction s'il n'existe pas de données de marché observables. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable au moyen d'une technique d'évaluation, l'instrument financier est évalué au coût.

La Société classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. La hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble (note 7). Dans le cas des actifs et des passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les débetures subordonnées de premier rang non garanties convertibles sont classées comme des instruments financiers composés. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du passif était calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des instruments, actualisés à 8 %, ce qui correspond au taux d'intérêt appliqué par le marché à la date d'émission aux instruments ayant des conditions de crédit et offrant des flux de trésorerie futurs comparables, mais sans l'option de conversion. Le montant résiduel est comptabilisé comme une composante des capitaux propres.

TITRES DÉTENUS ET TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur d'après le prix coté sur un marché actif ou selon un modèle d'évaluation, s'il n'y a pas de prix de marché disponible. Les profits latents et les pertes latentes sont présentés en résultat.

Certains titres détenus ont été donnés en garantie pour les transactions d'emprunt de titres. Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Les titres empruntés et les titres prêtés sont comptabilisés au montant des garanties en trésorerie livrées et reçues dans le cadre des transactions.

Les transactions d'emprunt de titres exigent que la Société dépose un montant en trésorerie, des lettres de crédit ou une autre garantie auprès du prêteur. Pour les titres prêtés, la Société reçoit une garantie sous la forme d'un montant en trésorerie ou sous une autre forme qui est généralement supérieure à la valeur de marché des titres prêtés. La Société surveille chaque jour la juste valeur des titres prêtés et empruntés par rapport à la garantie en trésorerie et, le cas échéant, elle peut exiger que les contreparties déposent une garantie additionnelle ou elle peut remettre la garantie déposée pour s'assurer que ces transactions sont assorties d'une garantie suffisante.

Les transactions de prise en pension et de mise en pension de titres représentent des transactions de financement garanties. La Société reçoit des titres pris en pension, assure la livraison des titres mis en pension, surveille chaque jour la valeur de marché de ces titres et donne ou reçoit une garantie additionnelle, s'il y a lieu.

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites globales par client pour ces transactions et en surveillant le respect de ces limites. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

TITRES PRIS EN PENSION ET OBLIGATIONS LIÉES AUX TITRES MIS EN PENSION

La Société comptabilise ces transactions au coût amorti à la date de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres mis en pension restent inscrits à l'état de la situation financière consolidé. Les mises en pension et les prises en pension sont traitées comme des transactions de prêts et d'emprunts garantis.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. La Société évalue ses ententes génératrices de produits des activités ordinaires pour déterminer si elle agit à titre de contrepartiste ou d'intermédiaire.

Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission, qui sont comptabilisés à la date de transaction, et ceux générés par la vente de produits et services tarifés, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les titres achetés aux fins des transactions liées aux clients sont présentés comme des pertes de facilitation nettes et comptabilisés comme une réduction des produits tirés des commissions. Les pertes de facilitation pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ont totalisé 8,4 millions \$ (12,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017).

Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. Les produits tirés des prises fermes et des autres transactions de financement de sociétés sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Ils comprennent également les produits tirés des activités de fusions et acquisitions, qui sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste consistent en des produits gagnés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste et sont constatés selon la date de transaction.

Les produits d'intérêts sont constitués de l'intérêt gagné sur les comptes sur marge des particuliers, de l'intérêt gagné sur les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la Société, de l'intérêt gagné sur la trésorerie livrée à l'appui des activités d'emprunt de titres et des dividendes gagnés sur les titres détenus. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

Les produits divers comprennent les profits ou les pertes de change, les produits tirés de nos services de courtage de correspondance et les produits tirés des frais d'administration.

MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX LOUÉS

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel, et les aménagements des locaux loués sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

Matériel informatique	33 %, solde dégressif
Mobilier et matériel	10 % à 20 %, solde dégressif
Aménagements des locaux loués	Méthode linéaire, sur la plus courte entre la durée d'utilité ou la durée des baux respectifs

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie spécifique initialement comptabilisée sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les comptes de résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et les méthodes d'amortissement utilisées sont examinées chaque date de clôture et ajustées prospectivement, le cas échéant.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour la période considérée sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera versé. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat fiscal.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales de la Société à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres et non dans les comptes de résultat consolidés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable. Cette méthode exige que l'impôt différé reflète les effets de l'impôt différé attendu des différences temporaires à la date de clôture entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins des états financiers et leur base fiscale.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où elles sont générées par des placements dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et le report en avant de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles et le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputés. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à la date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires imposables dans le cas de placements dans des filiales où le passif d'impôt différé est généré par des profits non distribués et des écarts de change, la Société étant capable de contrôler la date à laquelle ces différences temporaires se résorberont. La Société ne prévoit pas ou n'a pas l'intention de prendre des mesures qui feraient en sorte que les différences temporaires se résorbent dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est passé à titre de charges ou de produits dans les comptes de résultat, sauf s'il concerne des éléments directement crédités dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est imputé directement aux capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et lorsque l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Taxe sur les ventes

Les produits des activités ordinaires, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur les ventes, sauf si le montant de la taxe sur les ventes engagée n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est comptabilisée à titre de partie du coût d'acquisition de l'actif ou à titre de partie d'un élément de la charge. Le montant net de la taxe sur les ventes recouvrable auprès de l'administration fiscale ou exigible par celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs dans les états de la situation financière consolidés.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les instruments de capitaux propres faisant partie du capital autorisé de la Société qui sont rachetés (actions autodétenues) sont comptabilisés au coût et déduits des capitaux propres. Cela comprend les actions détenues par l'entremise de fiduciaires pour les avantages du personnel, les prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis et les actions privilégiées détenues comme actions propres. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans les comptes de résultat au moment de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, en cas de réémission, est comptabilisé dans le surplus d'apport. Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont annulés par la Société et aucun dividende ne leur est attribué.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat par action ordinaire après dilution reflète l'effet dilutif lié au RILT, aux bons de souscription et aux autres régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions ainsi qu'aux débetures convertibles, selon la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions détermine le nombre d'actions ordinaires additionnelles en supposant que le nombre d'actions que la Société a attribué aux employés a été émis.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les employés (y compris les membres de la haute direction) de la Société reçoivent une rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, par lesquelles les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres). Les employés participants peuvent recevoir des unités d'actions temporairement inaccessibles (« UATI ») dont les droits sont généralement acquis sur trois ans. Ce programme est connu sous le nom de régime d'intéressement à long terme (le « RILT » ou le « régime »).

Les administrateurs indépendants reçoivent également, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions différées (« UAD ») qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie). Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, certains membres de la haute direction ont reçu, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions liées au rendement (« UALR ») qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie).

L'effet dilutif, le cas échéant, des options en cours et des paiements fondés sur des actions est pris en compte à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat par action ordinaire après dilution.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cas des transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution.

Avec prise d'effet le 31 mars 2018, le régime a été modifié de façon à supprimer certaines conditions liées à l'emploi ayant une incidence sur l'acquisition des droits rattachés aux UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement. À la suite de ce changement, les droits rattachés aux UATI continueront d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. En raison de ce changement, la Société a déterminé que les attributions ne répondent pas, en substance, au critère de condition de service, tel qu'il est défini par l'IFRS 2. Par conséquent, les UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement sont passées en charges au cours de la période pendant laquelle ces attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, mais qui ont été déterminées et acquises relativement à cet exercice, et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont donc assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Lorsqu'elle calcule la charge attribuable aux transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société estime le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions d'instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas ultimement acquis.

Lorsque les droits sont acquis, le surplus d'apport est réduit du montant applicable et le capital social est augmenté du même montant.

Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur des UAD et des UALR est passée à titre de charge au moment de l'attribution (note 21). Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat.

PROVISIONS

Lorsque la Société a une obligation actuelle découlant d'un événement passé, des provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge connexe aux provisions est présentée dans les comptes de résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé au moyen d'un taux courant avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à ce passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Société sera responsable de l'obligation future par suite d'un événement passé lié aux questions juridiques et qu'il est possible de les estimer de façon raisonnable.

Provisions pour frais de restructuration

Les provisions pour frais de restructuration ne sont comptabilisées que lorsque les critères de comptabilisation sont pleinement respectés. Afin que les critères de comptabilisation soient respectés, la Société doit avoir en place un plan officiel détaillé quant à l'entreprise ou une partie de l'entreprise concernée, à l'emplacement et au nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes et un calendrier approprié. En outre, les employés touchés doivent aussi s'attendre valablement à ce que la restructuration ait cours ou que sa mise en œuvre ait commencé. La provision pour frais de restructuration inclut les frais de restructuration du personnel, les charges de réorganisation, les provisions pour contrats de location déficitaires, et la dépréciation du matériel et des aménagements des locaux loués.

CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques, ou si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement mentionné dans l'accord. La Société a évalué ses contrats de location et conclu qu'elle détient uniquement des contrats comportant des caractéristiques d'un contrat de location simple. Un contrat de location simple est un contrat qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages et la propriété d'un actif à un locataire. Les paiements au titre de la location simple sont comptabilisés à titre de charge dans les comptes de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

FONDS DES CLIENTS

Les établissements de la Société au Royaume-Uni et en Europe détiennent des fonds pour le compte de leurs clients, conformément aux règles relatives aux fonds des clients de la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. Ces fonds et les passifs correspondants attribuables aux clients ne sont pas inclus dans les états de la situation financière consolidés, la Société n'étant pas leur détenteur réel. Les montants détenus pour le compte de clients à la date de clôture sont inclus à la note 25.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de la Société est fondée sur les secteurs d'exploitation suivants : Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les activités de la Société ont été regroupées dans les régions géographiques suivantes : Canada, Royaume-Uni, Europe et Dubaï, Australie, États-Unis, et dans les Autres établissements à l'étranger, qui comprennent les activités en Asie.

NOTE 06

Titres détenus et titres vendus à découvert

	31 mars 2018		31 mars 2017	
	Titres détenus	Titres vendus à découvert	Titres détenus	Titres vendus à découvert
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	254 671 \$	220 792 \$	571 066 \$	541 827 \$
Actions et débetures convertibles	214 546	80 214	213 164	103 915
	469 217 \$	301 006 \$	784 230 \$	645 742 \$

Au 31 mars 2018, les titres de créance de sociétés et de gouvernements arrivaient à échéance de 2018 à 2098 (de 2017 à 2098 au 31 mars 2017) et portaient intérêt à des taux allant de 0,00 % à 14,00 % (de 0,00 % à 14,00 % au 31 mars 2017).

NOTE 07

Instruments financiers

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 mars 2018 et 2017, les catégories d'instruments financiers, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la dette bancaire, détenues par la Société se présentaient comme suit :

	Détenus à des fins de transaction		Disponibles à la vente		Prêts et créances		Prêts et emprunts		Total	
	31 mars 2018	31 mars 2017	31 mars 2018	31 mars 2017	31 mars 2018	31 mars 2017	31 mars 2018	31 mars 2017	31 mars 2018	31 mars 2017
Actifs financiers										
Titres détenus	469 217 \$	784 230 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	469 217 \$	784 230 \$
Montants à recevoir de courtiers en valeurs mobilières	—	—	—	—	1 405 380	2 625 939	—	—	1 405 380	2 625 939
Montants à recevoir des clients	—	—	—	—	333 434	373 300	—	—	333 434	373 300
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	—	—	—	—	330 369	302 532	—	—	330 369	302 532
Autres créances clients	—	—	—	—	146 654	93 965	—	—	146 654	93 965
Placements	—	—	—	2 829	—	—	—	—	—	2 829
Total des actifs financiers	469 217 \$	784 230 \$	— \$	2 829 \$	2 215 837 \$	3 395 736 \$	— \$	— \$	2 685 054 \$	4 182 795 \$
Passifs financiers										
Titres vendus à découvert	301 006 \$	645 742 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	301 006 \$	645 742 \$
Montants à payer à des courtiers en valeurs mobilières	—	—	—	—	—	—	1 051 546	1 913 177	1 051 546	1 913 177
Montants à payer à des clients	—	—	—	—	—	—	1 228 201	1 468 410	1 228 201	1 468 410
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	—	—	—	—	—	—	359 207	288 296	359 207	288 296
Dette subordonnée	—	—	—	—	—	—	7 500	7 500	7 500	7 500
Débitures convertibles	—	—	—	—	—	—	57 081	56 442	57 081	56 442
Contrepartie différée	—	—	—	—	—	—	9 997	—	9 997	—
Contrepartie éventuelle	—	—	—	—	—	—	49 844	—	49 844	—
Emprunt bancaire	—	—	—	—	—	—	71 437	—	71 437	—
Total des passifs financiers	301 006 \$	645 742 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	2 834 813 \$	3 733 825 \$	3 135 819 \$	4 379 567 \$

La Société n'a désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale en appliquant l'option de la juste valeur.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou présentée sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, telle qu'elle est décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble :

Niveau 1 – cours sur un marché actif (qui ne sont pas ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur est directement ou indirectement observable)

Niveau 3 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur n'est pas observable)

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Aux 31 mars 2018 et 2017, la Société détenait les catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur suivantes :

	31 mars 2018	Juste valeur estimée			
		Niveau 1	31 mars 2018		Niveau 3
			Niveau 2		
Titres détenus					
Titres de créance de sociétés	13 794 \$	— \$	13 794 \$	— \$	
Titres de créance de gouvernements	240 877	30 593	210 284	—	
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	254 671	30 593	224 078	—	
Actions	214 086	165 546	48 404	136	
Débiteures convertibles	460	—	460	—	
Actions et débiteures convertibles	214 546	165 546	48 864	136	
	469 217	196 139	272 942	136	
Titres vendus à découvert					
Titres de créance de sociétés	(4 836)	—	(4 836)	—	
Titres de créance de gouvernements	(215 956)	(34 388)	(181 568)	—	
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(220 792)	(34 388)	(186 404)	—	
Actions	(79 011)	(66 714)	(12 297)	—	
Débiteures convertibles	(1 203)	—	(1 203)	—	
Actions et débiteures convertibles	(80 214)	(66 714)	(13 500)	—	
	(301 006)	(101 102)	(199 904)	—	
Contrepartie différée	(9 997)	—	—	(9 997)	
Contrepartie éventuelle	(49 844)	—	—	(49 844)	
	(360 847)	(101 102)	(199 904)	(59 841)	
	31 mars 2017	Juste valeur estimée			
		Niveau 1	31 mars 2017		Niveau 3
			Niveau 2		
Titres détenus					
Titres de créance de sociétés	15 071 \$	— \$	15 071 \$	— \$	
Titres de créance de gouvernements	555 995	277 121	278 874	—	
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	571 066	277 121	293 945	—	
Actions	207 050	165 292	41 616	142	
Débiteures convertibles	6 114	—	6 114	—	
Actions et débiteures convertibles	213 164	165 292	47 730	142	
Placements disponibles à la vente	2 829	—	2 829	—	
	787 059	442 413	344 504	142	
Titres vendus à découvert					
Titres de créance de sociétés	(11 524)	—	(11 524)	—	
Titres de créance de gouvernements	(530 303)	(313 077)	(217 226)	—	
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(541 827)	(313 077)	(228 750)	—	
Actions	(103 915)	(77 562)	(26 353)	—	
	(645 742)	(390 639)	(255 103)	—	

Variation des passifs financiers de niveau 3

Solde au 31 mars 2016	2 593 \$
Achat d'actifs de niveau 3	(2 390)
Autres	(61)
Solde au 31 mars 2017	142 \$
Autres	(6)
Ajout d'une contrepartie différée	(9 997)
Ajout d'une contrepartie éventuelle	(49 844)
Solde au 31 mars 2018	(59 705) \$

Une contrepartie différée et une contrepartie éventuelle totalisant 59,8 millions \$ étaient incluses dans le total du prix d'acquisition de Hargreave Hale Limited (note 12). La contrepartie différée et la contrepartie éventuelle sont réglées en espèces et par conséquent classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur, les profits ou pertes étant ultérieurement comptabilisés en résultat.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société a comptabilisé une perte latente de 2,4 millions \$ relative à la dépréciation d'un placement dans une société à capital fermé.

Estimation de la juste valeur

i. Instruments financiers de niveau 2

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les placements de la Société dans certains titres de créance de sociétés et de gouvernements, dans des titres de créance convertibles et dans des actions négociées hors Bourse. La juste valeur des titres de créance de sociétés et de gouvernements et des titres de créance convertibles classés au niveau 2 est établie à l'aide des cours du marché pour des actifs ou des passifs identiques dans des marchés où il n'y a pas de transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. La Société examine régulièrement la fréquence et le volume des transactions au titre de ces instruments pour déterminer si l'information sur le prix est exacte.

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent également le placement en actions de la Société dans Euroclear dont la juste valeur estimée s'élevait à 6,4 millions \$ au 31 mars 2018 (2,8 millions \$ au 31 mars 2017). La juste valeur actuelle est déterminée au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur des transactions récentes de rachat d'actions.

ii. Instruments financiers de niveau 3

Détenus à des fins de transaction

La juste valeur des placements de niveau 3 classés comme détenus à des fins de transaction est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur les informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Les prix des placements détenus à des fins de transaction sont définis soit en fonction du dernier cours négocié, soit en fonction du dernier cours vendeur ou, si ces prix sont considérés comme étant périmés, la Société obtient des informations fondées sur certaines demandes de renseignements, sur des transactions récentes ou sur de nouvelles émissions en attente. La juste valeur des placements détenus à des fins de transaction au 31 mars 2018 s'établissait à 0,1 million \$ (0,1 million \$ au 31 mars 2017).

Les passifs financiers de niveau 3 comprennent également la contrepartie différée et la contrepartie éventuelle incluses dans le total du prix d'acquisition de Hargreave Hale (note 12). La juste valeur de ces passifs financiers s'approchait de leur valeur comptable au 31 mars 2018.

Il est possible que les critères d'évaluation de la juste valeur énoncés précédemment ne soient pas représentatifs de la valeur nette de réalisation ou des valeurs futures. De plus, la Société estime que ses méthodes d'évaluation sont appropriées et conformes à celles qui devraient être utilisées par un participant au marché.

GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants nets à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières et aux créances clients. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou de tout rehaussement de crédit, correspondait à la valeur comptable des actifs financiers présentée dans les états financiers consolidés aux 31 mars 2018 et 2017.

Le risque de crédit découle surtout des activités de négociation pour les particuliers et des comptes sur marge des particuliers. Afin de réduire au minimum son exposition, la Société applique certaines normes en matière de solvabilité et certaines limites quant aux transactions, et elle exige le règlement au comptant des transactions sur titres ou le règlement à la livraison. Les transactions sur marge sont garanties par les titres dans les comptes clients conformément aux limites établies par les organismes de réglementation pertinents et sont soumises aux procédés d'examen du crédit et de contrôle quotidien de la Société. La direction surveille la recouvrabilité des créances clients et évalue le montant de la provision pour créances douteuses. Les créances clients impayées devraient être recouvrables à moins d'un an. Au 31 mars 2018, la Société avait comptabilisé une provision pour créances douteuses de 3,4 millions \$ (4,9 millions \$ au 31 mars 2017) (note 9).

La Société est aussi exposée au risque que les contreparties aux transactions ne remplissent pas leurs obligations. Les contreparties sont composées surtout de courtiers en valeurs mobilières, d'agences de compensation, de banques et d'autres institutions financières. La Société ne se fie pas entièrement aux notes attribuées par les agences de notation de crédit pour évaluer les risques de contrepartie. La Société atténue le risque de crédit en effectuant ses propres évaluations diligentes des contreparties, en obtenant et en analysant l'information concernant la structure des instruments financiers, et en demeurant au fait des nouveautés sur le marché. La Société gère également ce risque en effectuant des examens de crédit réguliers afin d'évaluer la solvabilité, en examinant la concentration des titres et des emprunts, en détenant et en évaluant à la valeur du marché la garantie de certaines transactions et en agissant par l'entremise d'organismes de compensation offrant des garanties d'exécution.

Aux 31 mars 2018 et 2017, la concentration la plus importante de la Société par type de contrepartie était auprès d'institutions financières et de clients institutionnels. La direction est d'avis que les transactions se font dans le cours normal des affaires et ne prévoit aucune perte importante découlant de la non-exécution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction de la Société est responsable de passer en revue les sources de liquidités afin de s'assurer que les fonds sont rapidement disponibles pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance, et de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour soutenir ses stratégies commerciales et la croissance de ses activités. Les activités de la Société nécessitent des capitaux aux fins des activités d'exploitation et de la réglementation. Les actifs à court terme figurant dans les états de la situation financière de la Société sont très liquides. La plupart des positions liées aux titres détenus sont facilement négociables, et toutes ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances clients sont généralement garanties par des titres facilement négociables et font l'objet d'un examen quotidien pour déceler toute baisse de valeur et déterminer leur recouvrabilité. Les montants à recevoir des courtiers et à payer à ceux-ci ont trait à des transactions ouvertes à court terme qui se règlent généralement dans le cycle normal de règlement de trois jours, à des titres garantis qui sont empruntés ou prêtés dans le cadre de transactions qui peuvent être conclues à vue en quelques jours, et à des soldes pour le compte des remisiers qui représentent les soldes nets liés à leurs comptes clients. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la Société en matière de structure du capital et de gestion du capital figurent à la note 24.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers détenus par la Société au 31 mars 2018 :

Passif financier	Valeur comptable		Échéance contractuelle
	31 mars 2018	31 mars 2017	
Dettes bancaires	— \$	25 280 \$	Remboursable à vue
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 638 954	3 669 883	Remboursable à moins de un an
Titres vendus à découvert	301 006	645 742	Remboursable à moins de un an
Dettes subordonnées	7 500	7 500	Remboursable à vue ¹
Débitures convertibles	57 081	56 442	Remboursable en décembre 2021
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	9 679	—	Remboursable à moins de un an
Emprunt bancaire	61 758	—	De 2019 à 2021
Contrepartie différée	9 997	—	Septembre 2023

1) Sous réserve de l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs et charges à payer s'approche de leur valeur comptable et sera payée dans les 12 mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché. La Société répartit le risque de marché entre trois catégories : le risque lié à la juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque lié à la juste valeur

Lorsqu'elle participe à des activités de prise ferme, la Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. La Société est également exposée au risque lié à la juste valeur du fait de ses activités de négociation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés à titre de contrepartiste. Les titres à la juste valeur sont évalués aux cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles, et les variations de la juste valeur influent sur les résultats au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le risque lié à la juste valeur découle également de la possibilité que les fluctuations des cours du marché influent sur la valeur des titres que la Société détient à titre de garanties des comptes sur marge des clients. La Société réduit son exposition au risque lié à la juste valeur au moyen de contrôles visant à limiter les niveaux de concentration et l'utilisation de capitaux dans ses comptes de négociation de stocks, ainsi que de procédés de contrôle des comptes sur marge.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat net au 31 mars 2018. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2018			31 mars 2017		
	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net
Instruments financiers						
Actions et débetures convertibles détenues	214 546	8 850	(8 850)	213 164	8 793	(8 793)
Actions et débetures convertibles vendues à découvert	(80 214)	(3 308)	3 308	(103 915)	(4 286)	4 286

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme disponibles à la vente sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes et qu'il n'y a pas de perte de valeur permanente. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2018			31 mars 2017		
	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global
Instruments financiers						
Placements	— \$	— \$	— \$	2 829 \$	283 \$	(283) \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par la Société. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, à sa dette bancaire, à la tranche à revenu fixe des titres détenus et des titres vendus à découvert, au montant net des soldes de clients, aux soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie et aux montants nets des soldes des courtiers en valeurs mobilières, ainsi qu'à sa dette subordonnée et à son emprunt bancaire. La Société tente de limiter et de surveiller son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes dans des titres à revenu fixe, des soldes de clients, des activités de prêt et d'emprunt de titres et des emprunts à court terme. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Les contrats à terme standardisés sont inclus dans les titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert, aux fins du calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt.

L'échéance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois. Les soldes nets des débiteurs (créditeurs) des clients donnent lieu à un produit (une charge) au titre des intérêts fondé(e) sur un taux d'intérêt variable. La dette subordonnée porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4,0 %, payable mensuellement.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur les soldes aux 31 mars 2018 et 2017 aurait sur le résultat net pour les exercices clos à ces dates. Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux d'intérêt correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2018			31 mars 2017		
	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets de la dette bancaire	862 838 \$	6 471 \$	(6 471) \$	652 489 \$	4 894 \$	(4 894) \$
Titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert	168 211	(1 211)	1 365	138 488	(359)	225
Créditeurs des clients, montant net	(894 767)	(6 783)	(1 949)	(1 095 110)	(8 215)	(2 249)
REER détenus en fiducie	330 369	2 478	(2 478)	302 532	2 269	(2 269)
Solde auprès de courtiers en valeurs mobilières, montant net	353 834	1 343	(3 560)	712 762	(8 117)	406
Dette subordonnée	(7 500)	(56)	56	7 500	(56)	56
Emprunt bancaire	(71 437)	(536)	536	—	—	—

1) Sous réserve d'un plancher de zéro.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que toute fluctuation des taux de change entraîne des pertes. Le principal risque de change auquel la Société est exposée découle de son placement dans ses filiales des États-Unis, de l'Australie, et du Royaume-Uni et de l'Europe. Les comptes de ces filiales sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Toute fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou au dollar australien entraînera une variation des profits latents (pertes latentes) à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Toutes les filiales peuvent aussi détenir des instruments financiers en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle et, par conséquent, toute fluctuation des taux de change aura une incidence sur les profits et les pertes de change inscrits au compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative qu'une variation de 5 % de la valeur des monnaies étrangères aurait sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global, lorsque l'exposition à ces monnaies étrangères est importante. L'analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux de change correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2018 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(1 074) \$	1 074 \$	16 956 \$	(16 956) \$
Livre sterling	(1 560)	1 560	74 619	(74 619)
Dollar australien	néant	néant	1 724	(1 724)

Au 31 mars 2017 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(395) \$	395 \$	11 120 \$	(11 120) \$
Livre sterling	(560)	560	27 578	(27 578)
Dollar australien	néant	néant	1 407	(1 407)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change. Tous les instruments financiers dérivés devraient être réglés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de change à terme

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2018 étaient les suivants :

	Notionnel (millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	17,7 \$ US	1,28 \$ (\$ CA/\$ US)	2 avril 2018	(240) \$
Pour acheter des dollars américains	2,1 \$ US	1,29 \$ (\$ CA/\$ US)	2 avril 2018	3 \$

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2017 étaient les suivants :

	Notionnel (millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	22,1 \$ US	1,33 \$ (\$ CA/\$ US)	3 avril 2017	71 \$
Pour acheter des dollars américains	2,9 \$ US	1,33 \$ (\$ CA/\$ US)	3 avril 2017	(2) \$

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity de la Société au Royaume-Uni et en Europe se charge de la négociation de contrats de change à terme pour le compte de ses clients et de conclure des contrats correspondants avec les contreparties. La Société n'a pas d'exposition nette importante, en supposant que les contreparties ne manquent pas à leurs obligations. Les contrats de change à terme sont principalement libellés en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Au 31 mars 2018, leur échéance moyenne pondérée était de 85 jours (61 jours au 31 mars 2017). Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme ainsi que le notionnel de ces contrats à terme au 31 mars 2018. La juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme est incluse dans les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs.

	31 mars 2018			31 mars 2017		
	Actifs	Passifs	Notionnel	Actifs	Passifs	Notionnel
Contrats de change à terme	847 \$	747 \$	141 662 \$	1 806 \$	1 640 \$	177 384 \$

CONTRATS À TERME STANDARDISÉS

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations qui sont des contrats d'achat ou de vente d'un montant standardisé d'une obligation du gouvernement du Canada sous-jacente, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles de faire l'objet d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Au 31 mars 2018, le notionnel des contrats à terme standardisés sur obligations en cours s'établissait à une position acheteur de 0,1 million \$ (0,5 million \$ au 31 mars 2017).

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie également des contrats à terme standardisés sur des obligations du Trésor américain afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Il n'y avait pas de contrats à terme standardisés sur des obligations du Trésor américain en cours aux 31 mars 2018 et 31 mars 2017.

La juste valeur de tous les contrats à terme standardisés dont il est question ci-dessus est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance et est incluse dans les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer. Les profits et les pertes réalisés et latents ayant trait à ces contrats sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période considérée.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Ces transactions sont entièrement garanties et sont assujetties quotidiennement à des appels de marge pour combler toute insuffisance entre la valeur de marché du titre donné et la somme reçue en garantie. Ces transactions sont garanties par des espèces ou des titres, y compris des bons du trésor et des obligations

gouvernementales, et sont comptabilisées dans les créances clients et les dettes fournisseurs. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable. Au 31 mars 2018, les taux variables s'établissaient dans une fourchette de 0,50 % à 0,75 % (de 0,00 % à 0,25 % au 31 mars 2017).

	Trésorerie		Titres détenus	
	Prêtée ou livrée en garantie	Empruntée ou reçue en garantie	Prêtés ou livrés en garantie	Empruntés ou reçus en garantie
31 mars 2018	185 042 \$	36 359 \$	52 685 \$	227 677 \$
31 mars 2017	182 474	41 098	43 252	233 811

DETTE BANCAIRE

La Société contracte des emprunts remboursables à vue ou des positions à découvert surtout pour faciliter le processus de règlement des titres pour ses propres transactions sur titres et pour celles des clients. La dette bancaire est garantie par des titres non réglés des clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2018, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de néant (25,3 millions \$ au 31 mars 2017).

EMPRUNT BANCAIRE

Une filiale de la Société a obtenu une facilité de crédit de premier rang de 40,0 millions £ (72,5 millions \$ CA au 31 mars 2018) pour financer une partie de la contrepartie au comptant pour l'acquisition de Hargreave Hale Limited (notes 12 et 16). Au 31 mars 2018, la Société avait un solde impayé de 71,4 millions \$, déduction faite des frais de financement non amortis. L'emprunt est remboursable par versements de capital et d'intérêts sur une période de quatre ans. L'emprunt porte intérêt au taux LIBOR annuel en vigueur majoré de 3,375 %.

AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT

Les filiales de la Société disposent également de facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 669,2 millions \$ (602,6 millions \$ au 31 mars 2017). Ces facilités de crédit, constituées d'emprunts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Aux 31 mars 2018 et 2017, aucun solde n'était impayé sur les autres facilités de crédit.

Une filiale de la Société a également fourni des lettres de crédit de soutien garanties irrévocables d'une institution financière totalisant 2,6 millions \$ (2,0 millions \$ US) (2,7 millions \$ (2,0 millions \$ US) au 31 mars 2017) à titre de garantie de location pour ses locaux loués à New York. Aux 31 mars 2018 et 2017, aucun solde n'était impayé en vertu de ces lettres de crédit de soutien.

NOTE 08 Participations dans d'autres entités

Au 31 mars 2018, à des fins comptables, la Société détenait une participation donnant le contrôle de 58 % dans Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et Canaccord Genuity (Australia) Limited (58 % au 31 mars 2017). Ensemble, ces entités exercent leurs activités sous la bannière Canaccord Genuity Australia et leur établissement principal est situé en Australie. Comme il est indiqué à la note 24, Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par l'Australian Securities and Investments Commission.

Pour l'exercice 2018, Canaccord Genuity Australia a affiché un résultat net total de 9,6 millions \$ (résultat net de 12,5 millions \$ en 2017). Au 31 mars 2018, le cumul des participations ne donnant pas le contrôle s'établissait à 13,6 millions \$ (11,9 millions \$ au 31 mars 2017). Les informations financières résumées, y compris le goodwill à l'acquisition et les ajustements de consolidation, compte non tenu des éliminations intersociétés, sont présentées ci-après.

Le tableau qui suit est un résumé du compte de résultat pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017 :

	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2018	31 mars 2017
Pour les exercices clos les		
Produits des activités ordinaires	57 022 \$	59 693 \$
Charges	(42 113)	(42 088)
Résultat net avant impôt sur le résultat	14 909	17 605
Charge d'impôt sur le résultat	5 261	5 153
Résultat net	9 648	12 452
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	5 595	7 369
Participations ne donnant pas le contrôle	4 053	5 083
Total du résultat global	11 084	12 844
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	6 429	7 597
Participations ne donnant pas le contrôle	4 655	5 247
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	3 445	2 520

Le tableau qui suit est un résumé de l'état de la situation financière aux 31 mars 2018 et 2017 :

	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2018	31 mars 2017
Actifs courants	55 486 \$	51 817 \$
Actifs non courants	1 302	5 460
Passifs courants	21 974	25 189
Passifs non courants	3 525	—

Le tableau qui suit est un résumé de l'information sur les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017 :

	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2018	31 mars 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 069 \$	11 623 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(6 890)	(3 679)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(120)	(201)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	10	276
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 931) \$	8 019 \$

NOTE 09

Créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer

CRÉANCES CLIENTS

	31 mars 2018	31 mars 2017
Courtiers en valeurs mobilières	1 405 380 \$	2 625 939 \$
Clients	333 434	373 300
REER détenus en fiducie	330 369	302 532
Autres	146 654	93 965
	2 215 837 \$	3 395 736 \$

DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2018	31 mars 2017
Courtiers en valeurs mobilières	1 051 546 \$	1 913 177 \$
Clients	1 228 201	1 468 410
Autres	359 207	288 296
	2 638 954 \$	3 669 883 \$

Les montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci comprennent les soldes des transactions de prise en pension et de mise en pension de titres, les titres prêtés et empruntés, ainsi que les soldes liés aux contreparties des courtiers.

Les achats de titres des clients se font en trésorerie ou sur marge. Dans le cas des titres achetés sur marge, la Société accorde un prêt au client pour l'achat de titres, en prenant en garantie les titres achetés ou d'autres titres dans le compte du client. Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société.

Les montants à recevoir des clients ou à verser à ces derniers sont exigibles à la date de règlement de la transaction. Les prêts sur marge sont remboursables à vue et sont garantis par les actifs dans les comptes des clients. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les montants à verser aux clients est fondé sur un taux variable (respectivement de 6,45 % à 7,50 % et de 0,00 % à 0,45 % au 31 mars 2018; respectivement de 5,70 % à 6,75 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2017).

Au 31 mars 2018, la provision pour créances douteuses était de 3,4 millions \$ (4,9 millions \$ au 31 mars 2017). Voir ci-dessous pour les fluctuations de la provision pour créances douteuses :

Solde au 31 mars 2016	10 763 \$
Charge pour l'exercice	4 153
Recouvrements	(4 601)
Sorties du bilan	(5 317)
Change	(56)
Solde au 31 mars 2017	4 942 \$
Charge pour l'exercice	4 831
Recouvrements	(4 168)
Sorties du bilan	(2 235)
Change	(7)
Solde au 31 mars 2018	3 363 \$

NOTE 10 Placements

	31 mars 2018	31 mars 2017
Disponibles à la vente	2 035 \$	2 829 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société a reclassé son placement dans Euroclear, l'une des principales chambres de compensation des titres négociés sur le marché européen, des placements aux titres détenus en raison d'un changement du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de cet actif financier. Le placement est classé comme instrument financier disponible à la vente de niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a acquis 833 333 unités de catégorie B de Canaccord Genuity Acquisition Corp. (« CGAC ») à un prix de 3,00 \$ l'unité pour un montant de 2,5 millions \$. CGAC est une société d'acquisition à vocation spécifique constituée aux fins de l'acquisition d'une ou de plusieurs sociétés. Chaque unité de catégorie B comprend une action de catégorie B et un bon de souscription.

La Société détient une participation de 26,2 % dans CGAC et est réputée exercer une influence importante sur les activités de CGAC. Par conséquent, le placement dans CGAC est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, la quote-part de la perte nette de CGAC a été de 0,3 million \$.

NOTE 11 Matériel et aménagements des locaux loués

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
31 mars 2018			
Matériel informatique	19 929 \$	13 350 \$	6 579 \$
Mobilier et matériel	26 265	20 237	6 028
Aménagements des locaux loués	86 533	68 173	18 360
	132 727	101 760	30 967
31 mars 2017			
Matériel informatique	9 999	4 476	5 523
Mobilier et matériel	21 953	17 764	4 189
Aménagements des locaux loués	83 513	61 746	21 767
	115 465	83 986	31 479

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2016	10 825 \$	21 446 \$	82 734 \$	115 005 \$
Ajouts	1 358	915	2 929	5 202
Cessions	(1 525)	(131)	(929)	(2 585)
Change	(659)	(277)	(1 221)	(2 157)
Solde au 31 mars 2017	9 999 \$	21 953 \$	83 513 \$	115 465 \$
Acquisition d'une filiale	6 523	3 933	—	10 456
Ajouts	2 656	1 390	2 265	6 311
Cessions	(501)	(1 567)	(239)	(2 307)
Change	1 252	556	994	2 802
Solde au 31 mars 2018	19 929 \$	26 265 \$	86 533 \$	132 727 \$

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
Amortissement et dépréciation cumulés				
Solde au 31 mars 2016	3 603 \$	16 555 \$	57 798 \$	77 956 \$
Amortissement	2 474	1 537	5 314	9 325
Cessions	(1 130)	(130)	(918)	(2 178)
Change	(471)	(198)	(448)	(1 117)
Solde au 31 mars 2017	4 476 \$	17 764 \$	61 746 \$	83 986 \$
Acquisition d'une filiale	5 083	2 608	—	7 691
Amortissement	3 347	934	5 964	10 245
Cessions	(501)	(1 474)	(238)	(2 213)
Change	945	405	701	2 051
Solde au 31 mars 2018	13 350 \$	20 237 \$	68 173 \$	101 760 \$

La valeur comptable de toute immobilisation corporelle temporairement inutilisée n'était pas considérée comme étant importante aux 31 mars 2018 et 2017.

NOTE 12**Regroupements d'entreprises**

Le 5 juillet 2017, la Société a annoncé qu'elle avait convenu d'acquérir la totalité des actions en circulation de Hargreave Hale Limited (« Hargreave Hale »), une entreprise de gestion de placements et de patrimoine indépendante de premier plan établie au Royaume-Uni. Cette transaction a été conclue le 18 septembre 2017. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de la Société qui consiste à développer ses activités de gestion de patrimoine à l'échelle mondiale et à accroître la contribution de ces activités aux résultats consolidés globaux. Le prix d'acquisition total a été de 131,4 millions \$ (79,6 millions £), dont une tranche de 76,1 millions \$ (46,1 millions £) versée à la clôture. Une contrepartie différée de 9,9 millions \$ (6,0 millions £) a été retenue par la Société pour une période d'au plus six ans à compter de la clôture en attendant l'issue d'une question réglementaire. En outre, une contrepartie éventuelle pouvant atteindre 45,4 millions \$ (27,5 millions £) sera versée sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans, sous réserve de l'atteinte de certaines cibles de rendement liées à la conservation et à la croissance des actifs des clients et des produits, et d'un montant déterminé en fonction des activités de gestion de fonds.

D'autres paiements pouvant aller jusqu'à 4,1 millions \$ (2,5 millions £) seront versés à des employés existants de Hargreave Hale sous réserve de l'atteinte de certaines cibles de rendement liées à la conservation et à la croissance des actifs des clients et des produits. Ce montant a été comptabilisé à titre de charge au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 relativement à l'acquisition.

Le prix d'acquisition, déterminé par la juste valeur de la contrepartie versée à la date d'acquisition et la juste valeur de l'actif net acquis à la date d'acquisition, est comme suit :

Contrepartie payée

Trésorerie	76 103 \$
Contrepartie différée	9 902
Contrepartie éventuelle	45 386
	131 391 \$

Actif net acquis

Trésorerie	22 052 \$
Créances clients	21 710
Autres immobilisations corporelles	1 408
Passifs	(16 793)
Immobilisations incorporelles identifiables	61 560
Passif d'impôt différé lié aux immobilisations incorporelles identifiables	(10 800)
Goodwill	52 254
	131 391 \$

Des immobilisations incorporelles identifiables de 61,6 millions \$ ont été comptabilisées et comprennent les relations clients et un contrat de gestion de fonds. Le goodwill de 52,3 millions \$ représente la valeur des synergies attendues de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

La direction a estimé que la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à cette acquisition peut atteindre 45,4 millions \$ (27,5 millions £) à la date d'acquisition et sera payable sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans. La contrepartie éventuelle doit être réglée au comptant et constitue un passif financier, et les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle seront comptabilisées dans le compte de résultat. Le calcul de la juste valeur est fonction des flux de trésorerie actualisés estimés, et l'hypothèse clé qui a une incidence sur la juste valeur concerne la probabilité d'atteinte des cibles de rendement.

Les montants ci-dessus sont des estimations qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés à partir des informations alors disponibles. Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée et déterminée. Les montants fondés sur des estimations sont susceptibles de changer au cours de la période de 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les frais connexes à l'acquisition engagés par la Société dans le cadre de l'acquisition de Hargreave Hale ont totalisé 6,7 millions \$. Ils comprennent essentiellement des honoraires professionnels et de consultation. De plus, la Société a également engagé des frais de restructuration de 2,9 millions \$ relativement à une provision pour des contrats de location déficitaires liés à l'acquisition.

Les contributions de Hargreave Hale aux produits des activités ordinaires et au résultat net, y compris les coûts de restructuration et les frais connexes à l'acquisition, se sont élevées respectivement à 52,9 millions \$ et 4,8 millions \$, respectivement, depuis la date d'acquisition.

Si Hargreave Hale avait été consolidée à compter du 1^{er} avril 2017, au compte de résultat consolidé, les produits des activités ordinaires et le résultat net consolidés auraient été respectivement d'environ 1,1 milliard \$ et 21,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Ces chiffres sont fondés sur des résultats historiques qui ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur.

NOTE 13

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles identifiables								
	Goodwill	Marques	Relations clients	Technologie	Logiciels en développement	Ententes de non-concurrence	Permis de négociation	Gestion de fonds	Total
Montant brut									
Solde au 31 mars 2016	526 364 \$	44 930 \$	97 426 \$	30 512 \$	4 506 \$	14 153 \$	196 \$	—	\$ 191 723 \$
Ajouts	—	—	—	440	—	—	—	—	440
Transfert entre catégories	—	—	—	1 382	(1 382)	—	—	—	—
Change	(11 466)	—	(6 303)	(3 132)	(79)	—	—	—	(9 514)
Solde au 31 mars 2017	514 898	44 930	91 123	29 202	3 045	14 153	196	—	182 649
Ajouts	52 254	—	24 921	795	—	—	—	36 639	62 355
Transfert entre catégories	—	—	—	3 045	(3 045)	—	—	—	—
Change	13 454	—	7 130	2 359	—	—	—	3 599	13 088
Solde au 31 mars 2018	580 606	44 930	123 174	35 401	—	14 153	196	40 238	258 092
Amortissement et dépréciation cumulés									
Solde au 31 mars 2016	(322 632)	—	(44 266)	(10 554)	(2 350)	(14 153)	(196)	—	(71 519)
Amortissement	—	—	(8 617)	(3 182)	—	—	—	—	(11 799)
Change	—	—	2 351	1 117	—	—	—	—	3 468
Solde au 31 mars 2017	(322 632)	—	(50 532)	(12 619)	(2 350)	(14 153)	(196)	—	(79 850)
Transfert entre catégories	—	—	—	(2 350)	2 350	—	—	—	—
Amortissement	—	—	(8 700)	(3 339)	—	—	—	(1 723)	(13 762)
Change	—	—	(2 546)	(1 065)	—	—	—	(112)	(3 723)
Solde au 31 mars 2018	(322 632)	—	(61 778)	(19 373)	—	(14 153)	(196)	(1 835)	(97 335)
Valeur comptable nette									
31 mars 2017	192 266	44 930	40 591	16 583	695	—	—	—	102 799
31 mars 2018	257 974	44 930	61 396	16 028	—	—	—	38 403	160 757

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET D'AUTRES ACTIFS

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée acquis par l'entremise des regroupements d'entreprises sont comme suit :

	Immobilisations incorporelles à durée indéterminée		Goodwill		Total	
	31 mars 2018	31 mars 2017	31 mars 2018	31 mars 2017	31 mars 2018	31 mars 2017
UGT de Canaccord Genuity						
Canada	44 930 \$	44 930 \$	92 074 \$	92 074 \$	137 004 \$	137 004 \$
UGT de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et Europe (îles de la Manche)	—	—	97 754	90 257	97 754	90 257
Royaume-Uni et Europe (Eden Financial Ltd (« Eden »))	—	—	10 761	9 935	10 761	9 935
Royaume-Uni et Europe (Hargreave Hale)	—	—	57 385	—	57 385	—
	44 930 \$	44 930 \$	257 974 \$	192 266 \$	302 904 \$	237 196 \$

On considère que la marque Genuity a une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser à l'avenir.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont affectés. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Une perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté aux UGT et, si elle subsiste, elle réduit ensuite les autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures. La Société tient compte notamment de la relation entre sa capitalisation boursière et la valeur comptable de ses capitaux propres lors de l'examen des indices de dépréciation. Un test de dépréciation intermédiaire du goodwill et d'autres actifs a donc été effectué pour toutes les UGT pertinentes en date du 30 juin 2017, du 30 septembre 2017 et du 31 décembre 2017.

Conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, les valeurs recouvrables de l'actif net des UGT ont été déterminées d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs qui sont considérées comme étant appropriées aux fins de ces calculs. Conformément à l'IFRS 13, la juste valeur représente une estimation du prix auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la clôture de la période de présentation de l'information financière dans les conditions du marché à cette date (une valeur de sortie à la date d'évaluation). Il y a un degré important d'incertitude entourant les estimations des montants recouvrables de l'actif net des UGT étant donné que ces estimations nécessitent la formulation d'hypothèses clés quant à l'avenir. Lorsque la direction pose de telles hypothèses, elle utilise sa meilleure estimation de la conjoncture économique et des conditions de marché futures dans le contexte des activités sur les marchés des capitaux et des activités de gestion de patrimoine de la Société. Ces évaluations sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont fondés sur des hypothèses, comme elles sont décrites ci-dessus, formulées à l'égard des flux de trésorerie futurs, de l'exonération des redevances liées à l'immobilisation incorporelle à durée indéterminée que sont les marques, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Aux fins de l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, un taux de croissance final est appliqué et les flux de trésorerie sont ensuite actualisés à leur valeur actuelle. Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de chaque UGT et découle de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société. Les UGT qui comptabilisent le goodwill à sa valeur comptable en date du 31 mars 2018 sont Canaccord Genuity au Canada et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche) ainsi qu'au Royaume-Uni (Eden et Hargreave Hale). Le taux d'actualisation utilisé à l'égard de chacune de ces UGT aux fins de ces calculs a été de 12,5 % (12,5 % au 31 mars 2017). Les estimations des flux de trésorerie à l'égard de chacune de ces UGT reposaient sur les hypothèses de la direction, comme décrites ci-dessus, et elles utilisent des taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés sur cinq ans de 5,0 % (5,0 % au 31 mars 2017) ainsi que des estimations à l'égard des marges opérationnelles. Le taux de croissance final utilisé pour Canaccord Genuity au Canada et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche) ainsi qu'au Royaume-Uni (Eden et Hargreave Hale) a été de 2,5 % (2,5 % au 31 mars 2017).

Le test de sensibilité a été effectué dans le cadre du test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée pour l'UGT de Canaccord Genuity au Canada. Le test de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence que pourraient avoir sur les montants recouvrables des UGT des diminutions raisonnablement possibles des produits des activités ordinaires estimatifs pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2019 et des baisses raisonnablement possibles des taux de croissance après cette période, ainsi que des augmentations raisonnablement possibles des taux d'actualisation, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Une augmentation du taux d'actualisation de 7,1 points de pourcentage, une diminution de 40,1 millions \$ des produits des activités ordinaires estimatifs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 ou une baisse de 15,8 points de pourcentage du taux de croissance annuelle composée sur cinq ans feraient en sorte que le montant recouvrable estimatif

devienne inférieur à la valeur comptable, ce qui donnerait lieu à la comptabilisation de pertes de valeur. Les pertes de valeur seraient établies en fonction de l'incidence de tout changement apporté aux principales hypothèses, y compris toute répercussion de ces changements sur le résultat d'exploitation estimatif et d'autres facteurs.

NOTE 14 Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt comprennent :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Comptes de résultat consolidés		
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	23 630 \$	16 286 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(3 010)	36
	20 620	16 322
Recouvrement d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	(1 807)	(5 667)
Incidence des variations des taux d'impôt	(144)	43
	(1 951)	(5 624)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat	18 669 \$	10 698 \$

La charge d'impôt sur le résultat de la Société diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt fédéral et provincial combiné du fait des éléments suivants :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Résultat net avant impôt sur le résultat	35 746 \$	53 884 \$
Charge d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 26,25 % (26,0 % en 2017)	9 381	13 999
Différence des taux d'impôt des administrations étrangères	(1 631)	(4 096)
Éléments non déductibles influant sur le calcul du revenu imposable	2 555	3 051
Variation de l'estimation des valeurs comptables et fiscales	3 248	(1 143)
Variation de l'actif d'impôt différé – période de résorption des différences temporaires et autres	6 759	(2 292)
Pertes fiscales et autres différences temporaires non comptabilisées	(5 409)	1 208
Paiements fondés sur des actions	3 766	(29)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat	18 669 \$	10 698 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société et les variations survenues au cours de l'exercice sont présentés ci-après :

	États de la situation financière consolidés		Comptes de résultat consolidés	
	31 mars 2018	31 mars 2017	31 mars 2018	31 mars 2017
Profit latent sur les titres détenus	(10 053) \$	(114) \$	9 939 \$	(992)
Provisions pour litiges	774	1 195	421	(839)
Rémunération non versée	6 359	4 971	(1 388)	(2 713)
Fraction non amortie du coût en capital du matériel et des aménagements des locaux loués en excédent de leur valeur comptable nette	2 984	2 974	(10)	(287)
Fraction non amortie des prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires	2 434	1 792	(641)	(541)
Reports de pertes en avant	5 224	6 491	1 267	2 145
RILT	25 365	14 398	(10 967)	(541)
Autres immobilisations incorporelles	(28 066)	(17 523)	(1 318)	(2 296)
Divers	1 205	999	746	440
	6 226 \$	15 183 \$	(1 951) \$	(5 624) \$

Les actifs et passifs d'impôt différé figurant aux états de la situation financière consolidés sont comme suit :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Actifs d'impôt différé	19 941 \$	15 323 \$
Passifs d'impôt différé	(13 715)	(140)
	6 226 \$	15 183 \$

Pour l'exercice, la variation de la position nette d'impôt différé se présentait comme suit :

	2018	2017
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} avril	15 183 \$	10 771 \$
Recouvrement d'impôt comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés	1 951	5 624
Incidence du change sur la position d'impôt différé	1 111	(810)
Passif d'impôt différé sur les débetures convertibles	—	(990)
Impôt différé acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	(11 308)	—
Divers	(711)	588
Solde de clôture aux 31 mars	6 226 \$	15 183 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et si l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

À la date de clôture, la Société avait reporté en avant des pertes fiscales d'environ 35,5 millions \$ (37,9 millions \$ en 2017) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes sont liées à des filiales à l'extérieur du Canada qui ont subi des pertes par le passé, et qui peuvent également être assujetties à des restrictions législatives quant à leur utilisation et ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé. Les filiales ne disposent pas de différences temporaires imposables ni de possibilités de planification fiscale qui pourraient, en partie, justifier la comptabilisation de ces pertes à titre d'actifs d'impôt différé puisqu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé. Ces pertes arrivent à échéance en 2029.

Les autres différences temporaires non comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé liés aux filiales à l'extérieur du Canada s'établissaient à 38,8 millions \$ au 31 mars 2018 (33,7 millions \$ en 2017). Comme les filiales à l'extérieur du Canada ont subi des pertes par le passé et que les différences temporaires déductibles pourraient ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé, aucun actif n'a été comptabilisé, étant donné qu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé.

NOTE 15**Dettes subordonnée**

	31 mars 2018	31 mars 2017
Emprunt, intérêt payable mensuellement au taux préférentiel majoré de 4 % par année, remboursable à vue	7 500 \$	7 500 \$

L'emprunt est assujéti à un contrat de subordination et peut être remboursé uniquement avec l'autorisation préalable de l'OCRCVM. Aux 31 mars 2018 et 2017, les taux d'intérêt de la dette subordonnée étaient de respectivement 7,45 % et 6,7 %. La valeur comptable de la dette subordonnée s'approche de sa juste valeur en raison de la nature à court terme du passif.

NOTE 16**Emprunt bancaire**

	31 mars 2018	31 mars 2017
Emprunt	72 500 \$	— \$
Moins : frais de financement non amortis	(1 063)	—
	71 437	—
Tranche à court terme	9 679	—
Tranche à long terme	61 758	—

Dans le cadre de l'acquisition de Hargreave Hale (note 12), une filiale de la Société a obtenu une facilité de crédit de premier rang d'un montant de 40,0 millions £ (72,5 millions \$ CA au 31 mars 2018) aux fins du financement d'une partie de la contrepartie au comptant. Au 31 mars 2018, la Société avait un solde impayé de 71,4 millions \$, déduction faite des frais de financement non amortis. L'emprunt est remboursable par versements de capital et d'intérêts sur une période de quatre ans. L'emprunt porte intérêt au taux LIBOR annuel en vigueur majoré de 3,375 %.

NOTE 17 Débentures convertibles

Le 27 octobre 2016, la Société a conclu un placement privé de débentures subordonnées de premier rang non garanties convertibles (« débentures ») d'un montant en capital total de 60,0 millions \$. Le montant net comptabilisé après déduction des frais d'émission, nets du passif d'impôt différé, s'est élevé à 58,9 millions \$. Le placement de débentures a été réalisé avec des fonds gérés par un important gestionnaire d'actifs canadien.

Les débentures portent intérêt au taux annuel de 6,50 %, les intérêts étant payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 31 décembre 2016. Les débentures peuvent être converties, au gré du porteur, en actions ordinaires de la Société au prix de conversion de 6,50 \$ par action. Les débentures viendront à échéance le 31 décembre 2021 et pourront être rachetées par la Société dans certaines circonstances à compter du 31 décembre 2019.

Les débentures sont classées comme des instruments financiers composés. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du passif était calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des instruments, actualisés à 8 %, ce qui correspond au taux d'intérêt appliqué par le marché à la date d'émission aux instruments ayant des conditions de crédit et offrant des flux de trésorerie futurs comparables, mais sans l'option de conversion. Le montant résiduel est comptabilisé comme une composante des capitaux propres.

	31 mars 2018		31 mars 2017	
	Passif	Capitaux propres	Passif	Capitaux propres
Débentures convertibles	57 081 \$	2 604 \$	56 442 \$	2 604 \$

NOTE 18 Actions privilégiées

	31 mars 2018		31 mars 2017	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Actions privilégiées de série A, émises et en circulation	110 818 \$	4 540 000	110 818 \$	4 540 000
Actions privilégiées de série C, émises et en circulation	97 450	4 000 000	97 450	4 000 000
Actions privilégiées de série C, détenues comme actions autodétenues	(2 627)	(106 794)	(2 627)	(106 794)
	94 823	3 893 206	94 823	3 893 206
	205 641 \$	8 433 206	205 641 \$	8 433 206

i) ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série A ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans close le 30 septembre 2016. Depuis le 1^{er} octobre 2016, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, sont payés à un taux annuel de 3,885 % pour la période prenant fin le 30 septembre 2021, inclusivement. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2016, les porteurs d'actions privilégiées de série A avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série B »), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Au 15 septembre 2016, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série B n'a été émise. Les actions privilégiées de série B donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2016, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série A, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 septembre tous les cinq ans par la suite.

ii) ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série C ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 5,75 % pour la période initiale de cinq ans ayant pris fin le 30 juin 2017. À compter du 1^{er} juillet 2017, jusqu'au 30 juin 2022, les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 4,993 %. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2017, les porteurs d'actions privilégiées de série C avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série D »), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Au 30 juin 2017, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série D n'a été émise. Les actions privilégiées de série D donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2017, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série C, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 juin tous les cinq ans par la suite.

NOTE 19

Actions ordinaires et bons de souscription

	31 mars 2018		31 mars 2017	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Émises et entièrement libérées	772 746 \$	113 522 629	772 645 \$	113 511 468
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis	(5 098)	(654 322)	(9 366)	(1 590 146)
Détenues dans le cadre du RILT	(117 802)	(19 814 432)	(121 830)	(19 141 505)
	649 846 \$	93 053 875	641 449 \$	92 779 817
	31 mars 2018		31 mars 2017	
	Montant	Nombre de bons de souscription	Montant	Nombre de bons de souscription
Bons de souscription émis dans le cadre du placement privé	1 975 \$	3 438 412	1 975 \$	3 438 412

i) AUTORISÉES

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ii) ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 mars 2016	103 812 814	729 502 \$
Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions (note 21)	2 433 285	14 840
Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement (note 21)	76 088	685
Actions émises dans le cadre d'autres attributions à base d'actions	507 051	2 373
Actions émises dans le cadre du placement privé	6 876 824	26 601
Actions annulées	(194 594)	(1 356)
Solde au 31 mars 2017	113 511 468	772 645
Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement (note 21)	11 161	101
Solde au 31 mars 2018	113 522 629	772 746 \$

Le 11 août 2017, la Société a déposé un avis de renouvellement de son OPRCNA qui lui permet de racheter, du 15 août 2017 au 14 août 2018, jusqu'à concurrence de 5 675 573 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la Bourse de Toronto. Cette démarche vise à permettre à la Société de racheter de ses actions ordinaires à des fins d'annulation. À la date de l'avis, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de l'OPRCNA actuelle représentait 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, aucune action n'a été rachetée dans le cadre de l'OPRCNA actuelle et de l'OPRCNA précédente.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société a réalisé la clôture d'un placement privé sans courtier (« placement privé ») pour les employés de la Société. Globalement, la Société a émis 6 876 824 unités à un prix de 4,17 \$ par unité, pour un produit total de

28,6 millions \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire (« action ordinaire ») de la Société ainsi que d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (« bon de souscription »). Chaque bon de souscription entier permettra au porteur de souscrire une action ordinaire au prix d'exercice de 4,99 \$ pour la période du 17 juin 2019 au 17 décembre 2019. Les bons de souscription ne sont pas inscrits à la cote d'une Bourse et ne peuvent pas être transférés.

Les bons de souscription sont classés comme instruments de capitaux propres. La juste valeur des bons de souscription, calculée à l'aide d'un modèle d'évaluation des options, a été établie à 1,975 million \$. Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. La volatilité se fonde sur la tendance historique des cours de l'action de la Société. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des bons de souscription.

iii] PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre à certains employés (à l'exception des administrateurs et des membres de la haute direction) des prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires de la Société. La Société a offert ces prêts aux membres de la haute direction dans le passé, mais elle a dorénavant adopté une politique lui interdisant d'octroyer de tels prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction. Le solde des droits non acquis des prêts-subventions est présenté en réduction du capital social. Les prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires sont amortis sur la durée d'acquisition des droits. La différence entre les valeurs non acquises et non amorties est incluse dans le surplus d'apport.

iv] RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2018	31 mars 2017
Résultat par action ordinaire		
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI	13 024 \$	38 103 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(9 593)	(11 076)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 431	27 027
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	92 587 216	91 656 708
Résultat de base par action	0,04 \$	0,29 \$
Résultat par action ordinaire après dilution		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	3 431	27 027
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	92 587 216	91 656 708
Effet dilutif dans le cadre du RILT (nombre)	17 089 575	8 248 790
Effet dilutif lié aux autres régimes de paiements fondés sur des actions (nombre)	978 809	1 243 574
Effet dilutif lié aux bons de souscription (nombre)	206 487	—
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires	110 862 087	101 149 072
Résultat par action ordinaire après dilution	0,03 \$	0,27 \$

Les actions convertibles ont été exclues des calculs du résultat par action après dilution pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2018, ces actions étant antidilutives.

Aucune autre transaction comportant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles, qui aurait eu une incidence importante sur le résultat par action ordinaire, n'a eu lieu entre la date de clôture et la date d'autorisation de la publication de ces états financiers.

NOTE 20

Dividendes

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

La Société a déclaré les dividendes sur actions ordinaires suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 :

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action ordinaire	Montant total de dividendes sur actions ordinaires
2 mars 2018	15 mars 2018	0,01 \$	1 135 \$
1 ^{er} décembre 2017	15 décembre 2017	0,01 \$	1 135 \$
1 ^{er} septembre 2017	15 septembre 2017	0,01 \$	1 135 \$
16 juin 2017	3 juillet 2017	0,10 \$	11 351 \$

Le 6 juin 2018, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,12 \$ par action ordinaire, payable le 3 juillet 2018 aux actionnaires inscrits le 22 juin 2018. Ce dividende est composé d'un dividende trimestriel de base de 0,01 \$ et d'un dividende supplémentaire variable de 0,11 \$ (note 28).

DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action privilégiée de série A	Dividende en espèces par action privilégiée de série C	Montant total de dividendes sur actions privilégiées
16 mars 2018	2 avril 2018	0,24281 \$	0,31206 \$	2 351 \$
22 décembre 2017	2 janvier 2018	0,24281 \$	0,31206 \$	2 351 \$
15 septembre 2017	2 octobre 2017	0,24281 \$	0,31206 \$	2 351 \$
16 juin 2017	30 juin 2017	0,24281 \$	0,359375 \$	2 540 \$

Le 6 juin 2018, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,24281 \$ par action privilégiée de série A payable le 3 juillet 2018 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 22 juin 2018 (note 28).

Le 6 juin 2018, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,31206 \$ par action privilégiée de série C payable le 3 juillet 2018 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 22 juin 2018 (note 28).

NOTE 21**Régimes de paiement fondé sur des actions****ij RÉGIME D'INVESTISSEMENT À LONG TERME**

En vertu du régime d'investissement à long terme (« RILT »), ou le régime, des unités d'actions temporairement inaccessibles (« UATI ») dont les droits sont généralement acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Toutes les attributions octroyées en vertu du RILT sont réglées au moyen d'un transfert d'actions de fiducies pour les avantages du personnel (« fiducies ») qui sont financées par la Société, ou certaines de ses filiales, selon le cas, avec de la trésorerie que les fiduciaires utilisent pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires qu'ils détiendront en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Aucune autre action ne peut être émise sur le capital autorisé aux termes du RILT.

Avec prise d'effet le 31 mars 2018, le régime a été modifié de façon à supprimer certaines conditions liées à l'emploi ayant une incidence sur l'acquisition des droits rattachés aux UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement. À la suite de ce changement, les droits rattachés aux UATI continueront d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. En raison de ce changement, la Société a déterminé que les attributions ne répondent pas, en substance, au critère de condition de service, tel qu'il est défini par l'IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*. Par conséquent, les UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement sont passées en charges avec une augmentation correspondante du surplus d'apport au cours de la période pendant laquelle ces attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, mais qui ont été déterminées et acquises relativement à cet exercice. En raison de cette modification apportée au régime, la Société a comptabilisé une charge de 48,4 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 en lien avec la partie non amortie des attributions en cours au 31 mars 2018, qui aurait été passée en charges au cours des périodes ultérieures au 31 mars 2018 si le régime n'avait pas été modifié.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont par conséquent assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise le coût de ces attributions à titre de charge graduellement au cours de la période d'acquisition des droits applicable avec une hausse correspondante du surplus d'apport.

Il y a eu 7 292 403 UATI (11 895 720 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2017) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018. Les fiducies ont acquis 5 681 240 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 (9 838 528 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur la juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'est établie à 5,00 \$ (4,75 \$ au 31 mars 2017).

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2016	11 962 855
Attributions	11 895 720
UATI dont les droits sont acquis	(4 598 904)
UATI auxquelles il a été renoncé	(1 079 926)
Attributions en cours au 31 mars 2017	18 179 745
Attributions	7 292 403
UATI dont les droits sont acquis	(4 906 479)
UATI auxquelles il a été renoncé	(435 281)
Attributions en cours au 31 mars 2018	20 130 388

	Nombre
Actions ordinaires détenues par les fiduciaires au 31 mars 2016	12 171 624
Actions acquises	9 838 528
Actions libérées à l'acquisition des droits	(2 868 647)
Actions ordinaires détenues par les fiduciaires au 31 mars 2017	19 141 505
Actions acquises	5 681 240
Actions libérées à l'acquisition des droits	(5 008 313)
Actions ordinaires détenues par les fiduciaires au 31 mars 2018	19 814 432

ii] PRÊTS – SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre des prêts à certains employés (à l'exception des administrateurs et des membres de la haute direction) visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. La Société a offert ces prêts aux membres de la haute direction dans le passé, mais elle a dorénavant adopté une politique lui interdisant d'octroyer de tels prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction. Ces prêts sont des transactions réglées en instruments de capitaux propres et font généralement l'objet d'une renonciation sur une période de trois à cinq ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de trois à cinq ans (note 19 iii)).

iii] RÉGIMES DE REMPLACEMENT

Par suite de l'acquisition de CSHP, les régimes de paiements fondés sur des actions suivants ont été mis sur pied en remplacement des régimes de paiements fondés sur des actions de CSHP existant à la date d'acquisition :

Régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement, qui remplaçait les régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions ordinaires de la Société en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été sur une période allant de un an à trois ans à partir de la date d'acquisition de CSHP. Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), une partie des droits attribués était incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

	Nombre
Solde au 31 mars 2016	25 637
Exercées	(7 155)
Solde au 31 mars 2017	18 482
Exercées	—
Solde au 31 mars 2018	18 482

Le tableau suivant présente un résumé des options sur actions en cours en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement au 31 mars 2018 :

Fourchette du prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions ordinaires	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
Néant	18 482	2,0	néant	18 482	néant

Régime d'intéressement à long terme de remplacement de Collins Stewart Hawkpoint mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le RILT de remplacement, qui remplaçait les RILT de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux RILT de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions de la Société en vertu du RILT de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été graduellement chaque année sur une période de trois ans. Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2016	201 552
Exercées	(68 933)
Solde au 31 mars 2017	132 619
Exercées	(11 161)
Solde au 31 mars 2018	121 458

Le tableau suivant présente un résumé des options sur actions en cours en vertu du RILT de remplacement au 31 mars 2018 :

Fourchette du prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions ordinaires	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
Néant	121 458	2,0	néant	121 458	néant

iv] RÉGIME INCITATIF DE CSH

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a convenu de mettre sur pied un programme de maintien en fonction à l'intention des employés clés de CSHP. Les droits rattachés aux attributions étaient entièrement acquis et amortis en date du 31 mars 2017. Au 31 mars 2018, la seule attribution en cours du régime incitatif de CSH, si elle avait été exercée, aurait entraîné l'émission de 9 257 actions ordinaires. Il s'agit également du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises sur le capital autorisé en vertu du régime incitatif de CSH. Ces actions sont assujetties au règlement d'un différend portant sur le statut d'un participant qui s'est vu attribuer ce nombre d'unités d'actions temporairement inaccessibles.

v] UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

À compter du 1^{er} avril 2011, la Société a adopté un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») pour ses administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants doivent tous les ans indiquer comment ils souhaitent que leur rémunération leur soit versée et peuvent préciser le pourcentage qui leur sera versé sous forme d'UAD et de trésorerie. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD octroyées étant multiplié par le cours de clôture de l'action à la fin du trimestre suivant immédiatement la fin de l'emploi. En vertu du régime, les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir d'actions ordinaires de la Société, et en aucun cas les UAD ne confèrent au titulaire les droits ou privilèges d'un porteur d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société a attribué 77 720 UAD (84 990 UAD en 2017). La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2018 était de 2,2 millions \$ (1,1 million \$ en 2017).

vi] UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la Société a adopté un régime d'unités d'actions liées au rendement (« UALR ») pour certains membres de la haute direction. Les UALR sont des instruments notionnels de capitaux propres liés à la valeur des actions ordinaires de la Société. À la fin d'une période d'acquisition des droits de trois ans, le nombre d'UALR dont les droits sont acquis est déterminé en fonction de l'atteinte de certaines cibles prédéterminées. Les droits rattachés aux UALR sont acquis en bloc à la date du 3^e anniversaire de l'attribution. Les UALR sont réglées en trésorerie, en fonction du cours moyen des actions de la Société au moment de l'acquisition des droits.

La valeur comptable du passif lié aux UALR au 31 mars 2018 était de 6,1 millions \$.

vii] CHARGE AU TITRE DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2018	31 mars 2017
RILT	93 673 \$	37 537 \$
Prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires	199	1 699
Régime incitatif de CSH	—	1 609
Unités d'actions différées (réglées en trésorerie)	661	(762)
Autre	67	239
Charge de rémunération au rendement dont les paiements sont fondés sur des actions	94 600	40 322
Charge au titre de l'amortissement accéléré de paiements fondés sur des actions incluse à titre de frais de restructuration	757	—
Total de la charge au titre de paiements fondés sur des actions	95 357 \$	40 322 \$

Compte tenu du changement de régime susmentionné, la Société a comptabilisé une charge de 48,3 millions \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 avec une hausse correspondante du surplus d'apport liée aux attributions octroyées avant l'exercice 2018. Le reste de la charge au titre du RILT est lié aux attributions effectuées au cours de l'exercice 2018 et à la dotation aux amortissements de 2018 qui se rapporte aux attributions à l'embauche et de maintien en poste.

NOTE 22 Transactions avec des parties liées
ij FILIALES CONSOLIDÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des principales filiales d'exploitation et sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société qui figurent dans le tableau qui suit :

	Pays de constitution en société	Participation en %	
		31 mars 2018	31 mars 2017
Corporation Canaccord Genuity	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc.	Canada	100 %	s. o.
Canaccord Genuity SAS	France	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited	Guernesey	100 %	100 %
Canaccord Genuity Financial Planning Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited	Guernesey	100 %	100 %
Hargreave Hale Limited	Royaume-Uni	100 %	s. o.
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth & Estate Planning Services Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Asset Management Inc.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Collins Stewart Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Adams BC ULC	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams (Delaware) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Securities LLC	États-Unis	100 %	100 %
Stockwave Equities Ltd.	Canada	100 %	100 %
CLD Financial Opportunities Limited	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd*	Australie	50 %	50 %
Canaccord Genuity (Australia) Limited*	Australie	50 %	50 %
加通贝祥（北京）投资顾问有限公司 (Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited)	Chine	100 %	100 %
The Balloch Group Limited	Îles Vierges britanniques	100 %	100 %
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Dubai) Ltd.	Émirats arabes unis	100 %	100 %

* La Société détient 50 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et de Canaccord Genuity (Australia) Limited; toutefois, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 58 % en date du 31 mars 2018, en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (58 % au 31 mars 2017) (note 8).

ii) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés à titre de charges relativement à des personnes qui font partie des principaux dirigeants, aux 31 mars 2018 et 2017 :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Avantages du personnel à court terme	10 515 \$	7 053 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	—	1 989
Paielements fondés sur des actions	4 933	3 979
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	15 448 \$	13 021 \$

iii) AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les soldes suivants se rapportant aux principaux dirigeants :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Créances clients	969 \$	211 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 527	219

iv) MODALITÉS DES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions sur titres effectuées par la Société pour le compte de dirigeants et d'administrateurs se déroulent selon les mêmes modalités que celles appliquées pour tous les clients. Les produits de commissions sur ces transactions ne sont pas importants par rapport à ceux tirés de l'ensemble des activités de la Société.

NOTE 23

Information sectorielle

La Société exerce ses activités dans deux secteurs :

Le secteur Canaccord Genuity inclut les services de financement de sociétés, les activités de consultation, de recherche et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements ainsi que les activités de négociation à titre de contrepartiste au Canada, au Royaume-Uni, en Europe et à Dubaï, en Australie et aux États-Unis. Canaccord Genuity comprend également les activités dans les Autres établissements à l'étranger, dont Canaccord Genuity Asia.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services de courtage et des conseils en placement aux clients de détail ou institutionnels du Canada, des États-Unis, et du Royaume-Uni et d'Europe.

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les services de courtage de correspondance, les intérêts, les produits des activités ordinaires et les charges libellés en monnaies étrangères qui ne sont pas précisément attribuables à Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Les secteurs d'activité de la Société sont gérés de façon distincte parce que chaque secteur offre des services différents et fait appel à des stratégies différentes en matière de personnel et de marketing. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'activité d'après les résultats d'exploitation, sans égard aux participations ne donnant pas le contrôle.

La Société ne répartit pas le total de l'actif, le total du passif, le matériel et les aménagements des locaux loués entre les secteurs. L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les secteurs d'après la superficie en pieds carrés occupée. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables est attribué au secteur Canaccord Genuity, puisqu'il se rapporte aux acquisitions de Genuity et à la participation de 50 % dans Canaccord Genuity Australia. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint plc (« CSHP ») est attribué aux secteurs Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Îles de la Manche). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition d'Eden Financial Ltd. est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Eden Financial Ltd.). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Hargreave Hale est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Hargreave Hale). Il n'y a pas de produits intersectoriels importants. L'impôt sur le résultat est géré au niveau de la Société et n'est pas attribué aux secteurs. Tous les produits des activités ordinaires et le résultat d'exploitation sont tirés de clients externes. En outre, la Société ne répartit pas les flux de trésorerie par secteur à présenter.

	Pour les exercices clos les							
	31 mars 2018				31 mars 2017			
	Canaccord Genuity	UGT de Gestion de patrimoine	Non sectoriel et autres	Total	Canaccord Genuity	UGT de Gestion de patrimoine	Non sectoriel et autres	Total
Produits des activités ordinaires, compte non tenu des produits d'intérêts	627 821 \$	358 193 \$	8 988 \$	995 002 \$	593 447 \$	258 230 \$	11 022 \$	862 699 \$
Produits d'intérêts	9 735	12 072	6 068	27 875	4 944	8 881	3 022	16 847
Charges, à l'exception des éléments ci-dessous	583 577	288 400	50 373	922 350	512 933	210 226	56 426	779 585
Amortissement	9 464	13 152	1 391	24 007	10 651	9 102	1 371	21 124
Frais de développement	690	6 773	201	7 664	2 616	6 585	3 008	12 209
Charges d'intérêts	9 471	2 741	6 225	18 437	9 713	135	2 896	12 744
Frais de restructuration	4 704	2 939	—	7 643	—	—	—	—
Frais connexes aux acquisitions	—	6 732	—	6 732	—	—	—	—
Quote-part de la perte d'une entreprise associée	—	—	298	298	—	—	—	—
Résultat avant impôt sur le résultat et imputations intersectorielles	29 650	49 528	(43 432)	35 746	62 478	41 063	(49 657)	53 884
Moins : Imputations intersectorielles	16 524	15 529	(32 053)	—	18 210	16 796	(35 006)	—
Résultat avant impôt sur le résultat	13 126 \$	33 999 \$	(11 379) \$	35 746 \$	44 268 \$	24 267 \$	(14 651) \$	53 884 \$

Aux fins de la présentation de l'information par secteur géographique, les activités de la Société ont été regroupées au Canada, au Royaume-Uni et en Europe (y compris Dubaï), aux États-Unis, en Australie et dans les Autres établissements à l'étranger, qui comprennent nos activités en Asie. Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires de la Société par secteur géographique (les produits sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement de l'entreprise sous-jacente présentant ses résultats d'exploitation) :

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2018	31 mars 2017
Canada	397 053 \$	298 816 \$
Royaume-Uni et Europe (y compris Dubaï)	329 841	281 631
États-Unis	238 933	237 142
Australie	57 022	59 693
Autres établissements à l'étranger	28	2 264
	1 022 877 \$	879 546 \$

Le tableau suivant présente les principales informations ayant trait à la situation financière de chaque secteur géographique :

	Canada	Royaume-Uni, Europe et Dubaï	États-Unis	Autres établissements à l'étranger	Australie	Total
	Au 31 mars 2018					
Matériel et aménagements des locaux loués	9 483 \$	13 156 \$	6 960 \$	66 \$	1 302 \$	30 967 \$
Goodwill	92 074	165 900	—	—	—	257 974
Immobilisations incorporelles	53 201	107 464	92	—	—	160 757
Actifs non courants	154 758	286 520	7 052	66	1 302	449 698
Au 31 mars 2017						
Matériel et aménagements des locaux loués	11 080	9 884	8 757	31	1 727	31 479
Goodwill	92 074	100 192	—	—	—	192 266
Immobilisations incorporelles	55 630	47 074	95	—	—	102 799
Actifs non courants	158 784 \$	157 150 \$	8 852 \$	31 \$	1 727 \$	326 544 \$

NOTE 24 **Gestion du capital**

La Société a besoin de capitaux à des fins opérationnelles et aux fins de la réglementation, y compris le financement de ses activités actuelles et futures. La Société a une structure du capital fondée sur les capitaux propres, qui englobent les actions privilégiées, les actions ordinaires, le surplus d'apport, les bons de souscription, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global ainsi que la dette subordonnée et les débetures convertibles. Le tableau ci-après présente le sommaire de notre capital aux 31 mars 2018 et 2017 :

Type de capital	31 mars 2018	31 mars 2017
Actions privilégiées	205 641 \$	205 641 \$
Actions ordinaires	649 846	641 449
Composante capitaux propres des débetures convertibles	2 604	2 604
Bons de souscription	1 975	1 975
Surplus d'apport	145 426	85 405
Déficit non distribué	(277 472)	(267 559)
Cumul des autres éléments du résultat global	113 332	95 270
Capitaux propres	841 352	764 785
Débetures convertibles	57 081	56 442
Dette subordonnée	7 500	7 500
Emprunt bancaire	71 437	—
	977 370 \$	828 727 \$

Le cadre de la gestion du capital de la Société est conçu pour maintenir le capital à un niveau qui :

- respecte les ratios cibles des filiales réglementées de la Société fixés par leurs organismes de réglementation respectifs;
- permet de financer les activités courantes et futures;
- permet d'assurer que la Société peut s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance;
- favorise la création de valeur pour les actionnaires.

Les filiales suivantes sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire des organismes de réglementation de leur territoire respectif :

- La Corporation Canaccord Genuity est assujettie à la réglementation canadienne, principalement celle de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières Inc.
- Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Wealth Limited, Canaccord Genuity Financial Planning Limited et Hargreave Hale Limited sont régies par la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni.
- Canaccord Genuity Wealth (International) Limited détient un permis octroyé par la Guernsey Financial Services Commission, la Isle of Man Financial Supervision Commission et la Jersey Financial Services Commission et est réglementée par ces dernières.
- Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par l'Australian Securities and Investments Commission.
- Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited est réglementée à Hong Kong par la Securities and Futures Commission.
- Canaccord Genuity Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc. (« FINRA »).
- Canaccord Genuity Wealth Management (USA), Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la FINRA.
- Canaccord Asset Management Inc. est assujettie au Canada à la réglementation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Canaccord Genuity (Dubai) Ltd est assujettie aux Émirats arabes unis à la réglementation de la Dubai Financial Services Authority (« DFSA »).

Les exigences en matière de capital réglementaire peuvent varier quotidiennement en raison des dépôts de garantie obligatoires à l'égard des transactions en cours et des exigences en matière de prise ferme ou de fonds de roulement. En vue de se conformer à ces exigences, la Société pourrait être tenue de maintenir des liquidités et d'autres actifs liquides disponibles à un niveau suffisant pour satisfaire aux exigences en matière de capital réglementaire, et ne pas pouvoir utiliser ces actifs liquides dans le cadre de ses activités ou à des fins de décaissement. Certaines des filiales sont également assujetties à la réglementation en matière de retrait du capital, y compris le versement de dividendes à la Société. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement notable apporté à la

politique de gestion du capital de la Société. Au 31 mars 2018 et pour l'exercice clos à cette date, les filiales de la Société se sont conformées à toutes les exigences minimales en matière de capital réglementaire.

NOTE 25 Fonds des clients

Au 31 mars 2018, les fonds des clients, qui sont détenus dans des comptes distincts par les activités au Royaume-Uni et en Europe, s'élevaient à 2,978 milliards \$ (1,643 milliard £) (2,120 milliards \$; 1,267 milliard £ en 2017). Ce montant comprenait des soldes de 11,1 millions \$ (6,1 millions £) (11,2 millions \$; 6,7 millions £ en 2017) détenus au nom de clients aux fins du règlement de transactions en cours et des dépôts distincts de 2,967 milliards \$ (1,637 milliard £) (2,109 milliards \$; 1,260 milliard £ en 2017) détenus au nom de clients qui ne figurent pas dans les états de la situation financière consolidés. Les variations des soldes de règlement sont prises en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

NOTE 26 Provisions et éventualités

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Chaque date de clôture, la Société évalue le caractère approprié de ses provisions existantes et ajuste le montant au besoin. Voici un sommaire des changements survenus au cours des exercices clos les 31 mars 2018 et 2017 :

	Provisions pour litiges	Provisions pour frais de restructuration	Total des provisions
Solde au 31 mars 2016	3 600 \$	15 211 \$	18 811 \$
Ajouts	5 870	—	5 870
Utilisées	(2 530)	(10 358)	(12 888)
Solde au 31 mars 2017	6 940 \$	4 853 \$	11 793 \$
Ajouts	2 704	7 643	10 347
Utilisées	(5 991)	(7 321)	(13 312)
Recouvrements	(400)	—	(400)
Solde au 31 mars 2018	3 253 \$	5 175 \$	8 428 \$

La provision pour frais de restructuration comptabilisée au cours de la période close le 31 mars 2018 a trait à des indemnités de cessation d'emploi découlant de la clôture de certaines transactions de négociation dans les activités sur les marchés des capitaux au Royaume-Uni et en Europe, à des réductions de personnel dans les activités sur les marchés des capitaux au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'à une provision pour des contrats de location déficitaires liés à l'acquisition de Hargreave Hale.

Engagements, procédures de litige et passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2018, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a établi des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des affaires, lesquelles, en date du 31 mars 2018, n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable.

Certaines réclamations ont été invoquées contre la Société en ce qui a trait à la vente au Royaume-Uni par une société remplacée de certains produits de gestion de patrimoine conventionnels fiscalement avantageux relatifs à un partenariat cinématographique, et elles pourraient être importantes si ces réclamations sont judiciairisées, que des réclamations additionnelles sont effectuées et que les hypothèses utilisées par la Société pour déterminer que le succès de ces réclamations n'est ni probable et que ces dernières ne peuvent faire l'objet d'une estimation changent au cours de futures périodes. Le cas échéant, la Société peut être tenue de comptabiliser une provision au titre d'un résultat défavorable qui pourrait avoir une incidence néfaste importante sur la situation financière de la Société. L'investissement total par les clients de la Société à l'égard de ces produits est estimé à 10,4 millions \$ (5,8 millions £). Le report d'impôt total obtenu initialement par les clients de la Société à l'égard de ces produits lorsqu'ils les ont achetés entre 2006 et 2009 est estimé à 14,4 millions \$ (8,0 millions £). L'application conformément aux annonces de l'autorité fiscale du Royaume-Uni, l'issue de certaines procédures judiciaires portant sur l'imposition de produits similaires vendus par d'autres conseillers financiers et les règlements conclus avec l'autorité fiscale du Royaume-Uni par certains investisseurs se traduiront probablement par un montant d'impôt à payer supérieur au montant d'impôt initialement reporté pour les acheteurs de ces produits. L'excédent de l'impôt éventuel à payer sur le montant d'impôt initialement reporté pour les clients de la Société est estimé à 14,8 millions \$ (8,3 millions £). À la date des présents

états financiers consolidés audités, il est impossible de déterminer l'issue probable des mesures d'application de la loi prises par l'autorité fiscale du Royaume-Uni à l'égard de cette affaire ainsi que la probabilité que la Société subisse une perte, ou le montant d'une telle perte, relativement aux réclamations déposées contre elle ou qui pourraient être déposées contre elle.

Une poursuite a été intentée en Alberta par un ancien client et d'autres personnes qui demandent le remboursement des pertes dans certains comptes, des frais d'administration, des intérêts et des coûts. Les faits reprochés comprennent un manquement au contrat et la négligence dans l'administration des comptes. Les dommages-intérêts réclamés dans le cadre de la poursuite s'élèvent à plus de 14 millions \$. Bien que la Société ait réfuté les allégations et entende se défendre vigoureusement, l'issue probable de cette poursuite et une estimation fiable du montant des dommages-intérêts dans l'éventualité d'une issue défavorable ne peuvent être déterminées à la date des présents états financiers consolidés audités.

La Société est codéfenderesse dans trois poursuites intentées en Colombie-Britannique et au Manitoba par un autre courtier en placements contre un certain nombre de ses anciens employés qui sont maintenant des employés de la Société dans ces provinces. Les réclamations visent notamment des dommages-intérêts pour atteinte intentionnelle aux rapports économiques et incitation à la rupture de contrat relativement au transfert d'importants portefeuilles de gestion du patrimoine de clients du demandeur à la Société. Les réclamations ne précisent pas le montant des dommages-intérêts. Bien que la Société et les employés défendeurs aient réfuté les allégations et entendent se défendre vigoureusement, l'issue de ces poursuites ne peut être prédite avec certitude et une estimation du montant des dommages-intérêts dans l'éventualité d'une issue défavorable ne peut être déterminée à la date des présents états financiers consolidés annuels audités.

Une poursuite a été intentée au Dubai International Financial Centre (« DIFC ») contre la Société et un codéfendeur réclamant 10 millions \$ US en dommages-intérêts contre les défendeurs relativement à une offre publique d'achat faite par une tierce partie aux États-Unis et l'utilisation du nom du demandeur par cette tierce partie. Bien que la Société ait réfuté les allégations et entende se défendre vigoureusement, l'issue de cette poursuite ne peut être prédite avec certitude et une estimation du montant des dommages-intérêts dans l'éventualité d'une issue défavorable ne peut être déterminée à la date des présents états financiers consolidés annuels audités.

La Société fournit des services de consultation financière et en matière de prise ferme, ainsi que d'autres services à des émetteurs de secteurs nouveaux et émergents, dont le secteur américain du cannabis, et négocie leurs titres. Les activités de ces secteurs, y compris le secteur américain du cannabis, ne disposent généralement pas d'un historique de résultats d'exploitation positifs. Outre les incertitudes économiques associées aux nouveaux secteurs, aux nouvelles activités et aux nouveaux émetteurs, les lois applicables à ces secteurs ou activités, en particulier le secteur américain du cannabis et les activités des émetteurs de ce secteur, et l'incidence de ces lois et de leur mise en œuvre sont indéterminées, contradictoires et incertaines. En ce qui concerne le secteur américain du cannabis, le cannabis demeure une substance réglementée en vertu de la *United States Controlled Substances Act* et, par conséquent, il y a un risque que certains émetteurs, bien qu'ils se conforment aux lois étatiques applicables, puissent faire l'objet de poursuites en vertu de la loi fédérale. Par conséquent, la Société a adopté des directives et des procédures raisonnablement conçues pour assurer la conformité à la *United States Currency and Foreign Transactions Reporting Act of 1970* (le « Bank Secrecy Act ») et aux indications publiées par le Financial Crimes Enforcement Network du département du Trésor américain, FIN-2014-G001 (les « indications du FinCEN ») portant sur la prestation de services financiers aux entreprises du secteur de la marijuana aux États-Unis (telles qu'elles sont désignées dans les indications du FinCEN). Bien que la Société prenne des mesures pour identifier les risques associés aux secteurs émergents, y compris le secteur américain du cannabis, et qu'elle offre uniquement des services aux émetteurs une fois qu'elle a déterminé que le risque posé à la Société est négligeable ou qu'il est peu probable que le risque entraîne des conséquences défavorables importantes pour la Société, il y a un risque que la Société fasse l'objet de poursuites intentées par des tiers qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les produits des activités ordinaires, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société de même que sur sa réputation, et ce, même si l'issue des telles procédures s'avérait favorable pour la Société. La Société a déterminé que ces procédures sont peu probables et, par conséquent, n'a pas comptabilisé de provision à cet effet.

NOTE 27

Engagements

Les filiales de la Société se sont engagées à verser les loyers minimaux approximatifs suivants pour des locaux et du matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

2019	32 476 \$
2020	30 304
2021	29 123
2022	25 343
2023	19 174
Par la suite	40 745
	177 165 \$

Certains contrats de location, qui se rapportent principalement à la location de bureaux, sont assortis d'options de prolongation et prévoient un loyer fixé par paliers.

Certaines filiales de la Société ont conclu des contrats de sous-location. Les loyers minimaux approximatifs pour les locaux et le matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite sont indiqués ci-après :

2019	2 155 \$
2020	2 121
2021	2 107
2022	2 080
2023	867
Par la suite	—
	9 330 \$

La Société s'est engagée à effectuer des paiements au titre du capital et des intérêts sur les débetures convertibles comme suit :

2019	3 900 \$
2020	3 900
2021	3 900
2022	63 900
	75 600 \$

La Société s'est engagée à effectuer des paiements au titre du capital et des intérêts sur l'emprunt bancaire comme suit :

2019	9 679 \$
2020	9 679
2021	14 500
2022	38 642
	72 500 \$

NOTE 28**Événements postérieurs à la date de clôture****i) ACQUISITION**

Le 25 avril 2018, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant à acquérir Jitneytrade Inc. et Finlogik Inc. directement et par l'acquisition de Finlogik Capital Inc. Jitneytrade Inc. est un courtier à accès direct et un négociateur de contrats à terme et d'options sur actions au Canada. Finlogik Inc. propose au marché canadien des solutions à valeur ajoutée en technologie financière. L'acquisition a été conclue le 6 juin 2018.

ii) OPTIONS SUR ACTIONS

Dans le cadre de sa réunion du 6 juin 2018, le conseil d'administration a approuvé l'attribution de 6 220 000 options sur actions liées au rendement aux membres de la haute direction de la Société et de ses filiales d'exploitation. Les options seront attribuées aux termes du régime d'options sur actions liées au rendement de la Société qui sera présenté aux actionnaires aux fins d'approbation à l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu le 2 août 2018. L'attribution est assujettie à la ratification dans le cadre de cette assemblée. Les options, dont le prix d'exercice sera déterminé en fonction du marché à la date d'attribution, auront une durée de cinq ans et les droits à ces options seront acquis au fil du temps au prorata sur une période de quatre ans (les droits d'un tiers des options étant acquis aux deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'attribution). Les options sur actions liées au rendement seront également assujetties aux conditions d'acquisition liées à la performance (cours de l'action) sur le marché, et seront assorties d'un plafond sur les paiements égal à trois fois le prix d'exercice.

iii) DIVIDENDES

Le 6 juin 2018, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,12 \$ par action ordinaire, payable le 3 juillet 2018 aux actionnaires inscrits le 22 juin 2018 (note 20). Ce dividende est composé d'un dividende trimestriel de base de 0,01 \$ et d'un dividende supplémentaire de 0,11 \$.

Le 6 juin 2018, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,24281 \$ par action privilégiée de série A payable le 3 juillet 2018 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 22 juin 2018 (note 20).

Le 6 juin 2018, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,31206 \$ par action privilégiée de série C payable le 3 juillet 2018 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 22 juin 2018 (note 20).